

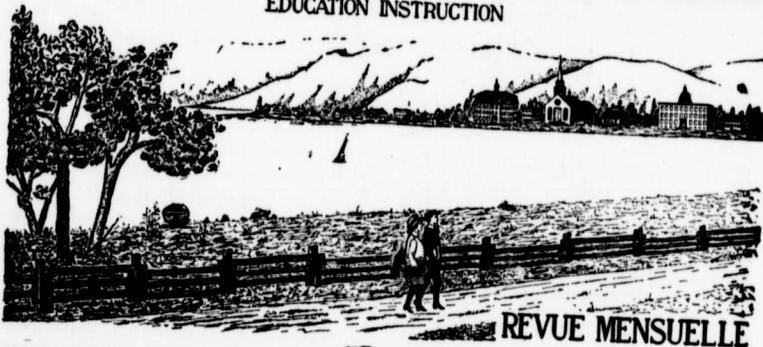


M. HENRI NANSOT

Inspecteur d'écoles et collaborateur de *L'Enseignement
Primaire*, décédé à Québec le 15 mai 1917,
à l'âge de 62 ans.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

HENRI NANSOT

Une belle et noble figure vient de disparaître de la scène pédagogique de la province de Québec. M. Henri Nansot, inspecteur d'écoles pour le comté de Témiscouata depuis 1904, est décédé mardi matin, le 15 mai dernier, à l'âge de soixante-deux ans, muni des sacrements de la sainte Église.

M. Nansot naquit en France, à Lisieux (Normandie) en 1855. De bonne heure orphelin, il fit ses études primaires à l'Orphelinat des Frères de Saint-Vincent de Paul, à Paris. Jeune encore, il se consacra à l'enseignement dans cette belle communauté. Lorsque les Frères de Saint-Vincent de Paul vinrent de Paris au Canada, en 1884, pour prendre la direction du Patronage de la Côte d'Abraham, ce départ inspira à M. Nansot l'idée d'aller au Canada, pays d'origine française dont il avait parfois entendu parler. Le premier supérieur du Patronage de Québec fut le Père Lasfargues, de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul. Le Père Lasfargues était un ami d'enfance de M. Nansot : tous les deux avaient vécu ensemble à l'Orphelinat de Vaugirard.

M. Nansot, désireux de connaître le Canada, mais désireux plus encore d'être utile à son ami de cœur, le P. Lasfargues, arrivait à Québec en 1885.

Il consacra dix années de sa vie au Patronage, vivant comme un religieux, au sein de la petite communauté naissante. A l'âge de quarante-deux ans, il quitta le Patronage, mais resta dans l'enseignement : il devint instituteur à l'Académie Saint-Joseph, du quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, après avoir subi de brillants examens devant le Bureau central.

(1) En 1904, il était nommé inspecteur d'écoles. Il occupait encore ce poste, lorsque la maladie dont il souffrait depuis deux ans, l'a ravi à sa famille et à ses amis.(2)

M. Nansot collaborait à *L'Enseignement Primaire* depuis 1890.

Voilà, dans toute sa simplicité, la carrière de cet éducateur remarquable que fut M. Henri Nansot.

Comme instituteur et comme inspecteur d'écoles, M. Nansot fut rarement égalé, jamais surpassé. Parfaitement instruit de ses devoirs, possédant une culture générale qui rendait sa compagnie des plus agréables; éducateur dans le fond de l'âme; chrétien renseigné et catholique pieux; caractère aimable et cœur généreux; homme d'ordre et de devoir; citoyen intègre à l'esprit ouvert à toutes les nobles entreprises; bon époux, excellent père de famille, tel fut notre ami qu'une amitié vieille de trente-deux ans avait pu apprécier parfaitement.

J'enseignais au Patronage, en 1885, lorsque M. Nansot arriva à Québec. Nous exercâmes ensemble, sous le même toit, la profession d'instituteur trois années durant. Nous étions voisins de classe, et souvent, après notre tâche quotidienne, ou les jeudis et dimanches, nous devisions ensemble sur les choses de l'enseignement, ou encore sur nos sujets préférés: la France dont il me parlait avec amour et admiration, et le Canada que je lui révélais avec des accents non moins fiers et affectueux.

M. Nansot était à Paris, lors du siège des Allemands en 1870: il avait alors 15 ans. Devenu jeune homme il fit partie de la conférence de Saint-Vincent de Paul du faubourg Saint-Germain, dont le comte Albert de Mun et autres Français de distinction étaient membres. M. Nansot fut secrétaire de cette conférence pendant quelques années, jusqu'à son départ pour le Canada.

Sa collaboration à *L'Enseignement Primaire* pendant vingt-sept années consécutives, l'a révélé pédagogue consommé, écrivain de goût et artiste délicat. "La rédaction à la petite école" d'après l'image était admirée de tous et a contribué à faciliter, dans une large mesure, l'enseignement de la composition à l'école primaire. Les petits chants (paroles et musique) qu'il préparait avec soin et plaisir pour la revue, ont révélé sa belle âme à ceux qui croient encore que le beau, le bien et le bon idéalisés par la poésie et la musique, élèvent les cœurs et ajoutent un élément de bonheur dans la vie.

(1) M. Nansot était déjà porteur du Brevet supérieur qu'il avait décroché à Paris, haut la main.

(2) Un frère de M. Nansot vit encore en France, au Petit Saint-Jean près Amiens: c'est M. l'abbé Joseph Nansot, de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul. A Québec, M. Nansot laisse pour pleurer sa perte, une épouse inconsolable et quatre enfants: deux filles et deux garçons, à qui nous offrons l'expression de notre vive sympathie.

Dans cette même livraison où je retrace avec émotion la carrière de ce modèle d'instituteur que fut M. Nansot, paraissent à leur place ordinaire, et "la Rédaction à la petite école", et "le Chant à l'école".

Déjà atteint mortellement, M. Nansot écrivait avant de prendre définitivement le lit, sa collaboration à la revue. Lors d'une visite que je lui fis au cours de sa maladie, il me fit remettre son manuscrit, me disant avec son bon sourire habituel: "J'ai pris de l'avance, je crains que ce soit long", faisant allusion à sa maladie.

Fidèle au devoir jusqu'au bout, tel fut l'inspecteur d'écoles que son district regrettera longtemps. Affable, aimable, toujours de bonne humeur; délicat, discret, généreux, encourageant à tous, condescendant pour tous; causeur agréable, orateur sobre et élégant, M. Nansot était aimé et respecté par tous, par tout le vaste district qu'il parcourut deux fois chaque année pendant treize ans.

En perdant M. Nansot, la cause de l'éducation perd un de ses meilleurs amis et le département de l'Instruction publique un de ses officiers les plus distingués. Et ceux qui l'ont connu intimement au cours de sa vie simple et modeste, n'oublieront jamais cet homme d'élite dont la droiture ne fut jamais prise en faute.

Épris d'idéal, vibrant à tous les appels faits au nom de l'Église ou de la patrie, M. Nansot fut un des premiers à s'enrôler dans le régiment des Zouaves lorsqu'il fut reformé à Québec, il y a une vingtaine d'années. Son âme catholique et française retrouvait comme l'image de la patrie absente dans le drapeau des zouaves pontificaux, porté naguère à Rome avec tant de gloire par les Lamoricière et les Charette.

C'est dans son costume de zouave, que nous l'offrons aujourd'hui aux regards de nos lecteurs (et de ses lecteurs) pour la dernière fois.

Pardon, nous te reverrons tous, cher ami, car, comme nous, tu croyais à l'immortalité de l'âme et à la résurrection de la chair.

C.-J. MAGNAN

DOCUMENTS OFFICIELS

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Aux Commissaires et aux Syndics
des Écoles catholiques,
de la province de Québec.

Québec, 24 avril 1917.

Messieurs,

J'attire votre attention toute spéciale sur les points suivants:

FÊTE DES ARBRES

La fête des arbres a été fixée par le gouvernement au jeudi 3 mai pour la région de Montréal; et au jeudi 10 mai pour la région de Québec.

Je vous prie donc, à l'une ou à l'autre de ces dates, de favoriser chacune de vos écoles d'un congé spécial pendant lequel des arbres d'ornement et d'essences convenant au sol de la localité, seront plantés sur le terrain de l'école, en présence des élèves et du personnel enseignant. Ce sera une excellente occasion de faire donner aux enfants une leçon d'horticulture pratique.

JARDINS ET EXPOSITIONS SCOLAIRES

Dans une lettre en date du 23 avril 1917, l'honorable Ministre de l'Agriculture me dit :
 "Comme vous ne l'ignorez pas, tous nos agronomes ainsi que quelques instituteurs du Service de l'horticulture sont spécialement chargés de voir à l'organisation et au maintien des jardins scolaires, de concert avec les inspecteurs d'écoles. Ils doivent aussi s'occuper des expositions scolaires dans les districts où les municipalités sont prêtes à payer une partie des prix offerts et des frais d'organisation.

"Pour mener tout ce travail à bonne fin, il est nécessaire que ces agronomes et ces instituteurs puissent, de temps à autre, rencontrer les instituteurs, institutrices et les élèves dans les écoles et profiter de leur passage pour leur donner de petites démonstrations sur la culture des légumes, des fleurs, ainsi que sur la plantation des arbres fruitiers et d'ornement.

"Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je vous suggérerais de demander aux commissions scolaires et aux institutrices de faire un bon accueil à ces employés et de leur permettre de donner les démonstrations nécessaires."

Je suis convaincu, Messieurs les Commissaires, que vous ferez bon accueil aux officiers du département de l'Agriculture, et que vous apprécierez leurs efforts à promouvoir l'œuvre des jardins et des expositions scolaires. Veuillez donc donner des instructions aux instituteurs, aux institutrices et aux élèves, afin que les uns et les autres profitent, dans la plus large mesure, de ses explications et démonstrations qui leur seront données.

La cause de l'agriculture est aujourd'hui au premier plan sur la scène économique. Il importe donc qu'elle ait une place d'honneur à l'école et que l'enseignement des notions agricoles revête une forme tout à fait pratique et attrayante. Nul moyen plus que le jardin scolaire, qui a comme complément indispensable l'exposition scolaire, favorise et fait aimer l'enseignement de l'agriculture à l'école.

Je compte donc sur votre dévouement et votre amour du pays pour collaborer généreusement avec le département de l'Agriculture dans sa campagne de saine propagande agricole.

ENGAGEMENT DES MAÎTRES

De nouveau, j'attire votre attention sur l'engagement des maîtres et des maîtresses, qui doit se faire au plus tôt pour la prochaine année scolaire. N'hésitez pas à augmenter le traitement des titulaires compétents et zélés, afin de les garder à leur poste: le changement trop fréquent de maître ou de maîtresse est préjudiciable aux progrès des élèves.

VISITE DES ÉCOLES ET EXAMENS PUBLICS

L'article 2709 (paragraphe 8) de la loi vous fait un devoir de visiter chacune de vos écoles, au moins une fois tous les six mois, et le même article, paragraphe 6, vous oblige à fixer la date de l'examen public annuel, et d'y assister.

Ce sont là deux importants devoirs. La visite des classes, au cours du dernier semestre, doit être encore faite avec plus de soin que celle du premier semestre, car c'est à la visite du printemps ou de l'été, que l'on peut constater les progrès des élèves, et récompenser le travail et reconnaître le mérite des maîtres et des maîtresses.

Pour récompenser le travail des élèves et reconnaître le mérite des maîtres et des maîtresses, rien ne vaut mieux que l'examen public conduit avec tact, bonté et une connaissance suffisante du programme d'études. La distribution des prix, ayant lieu ordinairement dans la semaine qui suit le 24 juin: la fête scolaire—dans les écoles de langue française—pourrait coïncider avec la Fête nationale.

A tout événement, attachez une grande importance à la visite de vos écoles, et à l'examen public annuel, conformément à la loi. Cette visite et cet examen, bien faits, créent une impression salutaire et durable dans l'esprit ces élèves.

LIVRES DE RÉCOMPENSE

Dans ma circulaire du 22 janvier 1917, je vous disais :

“L'amendement fait à l'article 2931 se rapporte aux livres de récompense que les commissaires ou syndics donnent aux élèves de leurs écoles à la fin de l'année scolaire. La législature a décrété que “la moitié de la somme affectée à cette fin par chaque commission scolaire devra être employée à l'achat de livres canadiens.” Cet amendement, qui a pour but très louable d'encourager la littérature canadienne et les auteurs de chez-nous, ne sera en vigueur cependant qu'après avoir reçu l'approbation du comité catholique ou du comité protestant, suivant le cas, du Conseil de l'Instruction publique. Lorsque cette approbation sera accordée, je vous en donnerai avis.”

Comme le Comité catholique a remis à un an la prise en considération de cette question, les commissions scolaires ne peuvent donc, d'ici à un nouvel ordre, se prévaloir de l'amendement de l'article 2931, concernant les livres de récompense.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

N. B.—Prière à messieurs les Secrétaires-trésoriers de remettre à chaque commissaire d'écoles un exemplaire de la présente circulaire.

Lettre ouverte du Surintendant de l'Instruction publique au personnel enseignant des écoles rurales

Mesdames et Messieurs,

Dans une note intitulée: ENQUÊTE AGRICOLE, *L'Enseignement Primaire* du mois dernier vous annonçait que le gouvernement provincial avait résolu de faire un inventaire de nos ressources agricoles, en juin 1917.

Vous recevrez bientôt une communication officielle et des instructions précises à ce propos de la part du Bureau des Statistiques, qui réclamera en même temps votre collaboration dans l'exécution de cette enquête agricole.

Je me fais un devoir, par la présente, de vous recommander cette demande et vous prie d'y apporter votre meilleure attention.

L'exemple que vous allez donner en servant de trait d'union entre la classe agricole et le gouvernement aura une grande répercussion dans la province et le pays tout entier. Que chacun des quelque cinq mille titulaires des écoles rurales se fasse donc un devoir de consacrer quelques heures à cette enquête, afin d'en assurer le succès. Ce sera encore une excellente occasion de donner une leçon de patriotisme et de civisme à vos élèves.

A l'avance, je vous prie d'agréer mes vifs remerciements pour le généreux concours que vous accorderez, à ce propos, au Bureau provincial des Statistiques.

Veuillez me croire, sincèrement,

Votre bien dévoué,

CYR.-F. DELAGE,
Surintendant de l'Instruction publique.

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

Diplômes de l'année 1915-1916

COURS ACADÉMIQUE.—*Distinction*—Mlles Eugénie Plante, Rose-Aimée Bellavance, Alphonse Leblanc, Anaïs Lavoie, Yvonne Picard.

COURS MODÈLE.—*Distinction*—Mlles Berthe Belles-Isles, Blanche Lepage, Yvonne Dufour, Amanda Dionne, Yvonne Talbot, Antonia Béglise, Bernadette Lenghan, Lorette Langlois.

Sans note.—Mlles Aurélie Gendron, Jeanne Bellavance, Élisia Ruest, Béatrice Bélanger, Antoinette Lavoie.

COURS ÉLÉMENTAIRE.—*Distinction*—Mlles Aline Lévesque, Léonie Roy, Eva Fréchette, Emma Labrie, Antoinette Roy, Marie-Adèle Côté, Anne-Marie Fournier, Marie-Anne Jean, Albertine Charette, Yvonne Turcotte.

Sans note.—Mlles Yvonne Albert, Rose Bellavance, Bernadette Thibault, Jeanne Berger, Bertha Banville, Blanche Joubert, Emma Cotton, Angèle Cloutier, Marie-Louise Pinault, Asilda Marquis, Marie-Louise Dubé, Amanda Bernier, Anne-Marie Larivée, Emma Desjardins.

Bureau central

Erratum

SAINTE-MARIE

Dans *L'Enseignement Primaire* de novembre 1916, page 165, troisième ligne, au lieu de *Lessard, M.-Laura, Académique français: Satisfaisant*, lire: *Lessard, M.-Laura, Académique français: Distinction*.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1917

Stance du 9 mai 1917

(Avant-midi)

PRÉSENTS: L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Valleyfield, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Charlottetown, de Joliette, de Mont-Laurier, de Haileybury; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Éminence le cardinal Bégin; Mgr J.-O. Routhier, vicaire général, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr F.-X. Ross, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; Mgr E. Lapointe, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi; Mgr Zéphirin Lorrain, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; M. le chanoine V. Huard, représentant l'administrateur du vicariat apostolique du Golfe St-Laurent; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge sir H. Archambault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lettres de Son Éminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque de Pembroke, du révérend Père administrateur du Vicariat apostolique du Golfe St-Laurent, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, Mgr E. Lapointe, Mgr Zéphirin Lorrain et M. le chanoine V. Huard, pour les représenter à la présente session du Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Il est résolu unanimement, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable M. Chapais, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

"Ce Comité tient à exprimer son vif regret à l'occasion de la mort récente de l'honorable M. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique pendant vingt-et-un ans et qui a servi avec tant de compétence, de dévouement et de zèle la cause de l'éducation dans cette Province. Il se fait un devoir de rendre hommage à ses éminentes qualités d'esprit et de cœur et à la parfaite distinction avec laquelle il a toujours su présider les réunions de ce Comité du Conseil de l'Instruction publique."

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 8 mai 1917

PRÉSENTS: Mgr Emard, président, Mgr Brunault, Mgr Forbes, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Dr Guerin, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le Comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

- 1° "Langue française, cours moyen et supérieur"—Première partie, par les Frères de l'Instruction chrétienne.—*Recommandé.*
- 2° "Langue française, cours moyen et supérieur"—Deuxième partie, par les Frères de l'Instruction chrétienne.—*Recommandé.*
- 2° (bis) Les deux ouvrages précédents en un seul volume.—*Recommandé.*
- 3° "Cours d'histoire de France", par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.—*Recommandé.*
- 4° "Le premier Livre des Enfants, Méthode phonique illustrée, Lecture, Écriture, Orthographe", par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.—*Recommandé.*
- 5° "Cours élémentaire de langue anglaise", par les Frères du Sacré-Cœur.—*Recommandé.*
- 6° "Cours élémentaire de l'histoire du Canada", par C.-S. Viator.—*Recommandé.*
- 7° "Connaissances scientifiques usuelles, d'après le programme d'études des écoles catholiques de la province de Québec", 1ère et 2e année, par les Sœurs de Ste-Anne de Lachine.
- 8° "Connaissances scientifiques usuelles et hygiène", 3e et 4e année, par les Sœurs de Ste-Anne de Lachine. Vu les règlements qui existent au sujet de l'enseignement des "connaissances scientifiques usuelles", ces deux derniers livres sont recommandés pour l'usage du maître seulement.

(Signé) † JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,
Président

Ce rapport est approuvé, l'honorable juge Martineau dissident.

M. le Surintendant soumet le rapport suivant de l'inspecteur général, sur une enquête demandée par une résolution que le Comité catholique a adoptée à sa séance du 9 mai 1916:

Monsieur le Surintendant,

A sa séance du 9 mai 1916, le comité Catholique adoptait la résolution suivante, sur proposition de l'honorable juge Martineau :

"Il est proposé par l'honorable juge Martineau, appuyé par l'honorable juge Robidoux : "Que l'Inspecteur général soit prié de s'assurer personnellement, s'il le peut, sinon par un officier du département de l'Instruction publique, de la proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours élémentaire après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, le cours académique après huit années. Et, si cette proportion lui paraît trop faible, de bien vouloir en indiquer la cause et les moyens d'y remédier."

Afin de pouvoir renseigner le comité catholique avec la plus grande exactitude sur les points ci-dessus indiqués et lui faire des suggestions judicieuses et pratiques, non seulement j'ai consulté les statistiques scolaires de notre province, comparé certaines années au point de vue des résultats obtenus, étudié ce qui se passe en dehors de notre province et de notre pays dans un domaine similaire, j'ai, de plus, demandé à chacun de nos inspecteurs d'écoles, au cours de la première visite de 1916-17, de faire une enquête dans son district sur les points suivants :

1°—Quelle est la proportion, par cent, aussi exacte que possible, des élèves de votre district qui terminent le cours élémentaire, après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, et le cours académique après huit années ?

Si cette proportion vous paraît trop faible, veuillez en indiquer la cause et les moyens d'y remédier.

2°—(a) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école deux ans pour faire convenablement la 1ère année du programme ?

(b) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école trois ans pour faire convenablement cette première année ?

3°—(a) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école trois ans pour faire convenablement la 2e année du programme ?

(b) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école quatre ans pour faire convenablement cette deuxième année ?

4°—Est-il possible, pour la majorité des élèves de votre district, de terminer la 4e année après quatre années de fréquentation scolaire ?

5°—En moyenne, après combien d'années de fréquentation scolaire les élèves terminent-ils la 6e année du programme ?

6°—A quel âge, généralement, les élèves de votre district commencent-ils à fréquenter l'école ? Pour mener leur travail à bonne fin, les inspecteurs ont mis à contribution l'expérience du personnel enseignant, congréganiste et laïque. De plus, j'ai moi-même consulté par écrit et oralement un grand nombre de directrices de couvents et de directeurs d'académies.

Tous ont répondu avec la meilleure grâce à l'appel qui leur avait été fait; qu'il me soit permis de leur en exprimer ici toute ma gratitude.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

C'est le 25 mai 1906 que le programme actuel de nos écoles primaires a été sanctionné par le Lieutenant-gouverneur en conseil, après avoir été adopté par le Comité catholique. Ce programme, excellent dans son ensemble, a donc dix années d'expérience à son crédit. Il a produit de bons résultats en élevant le niveau des études et en mettant à la portée du personnel enseignant d'excellentes notions de pédagogie se rapportant à la mise en opération du programme.

Les observations qui vont suivre ne sont donc pas une critique de ce programme, encore moins le procès de l'organisation scolaire de notre province. Elles sont le résultat d'une enquête qui porte exclusivement sur ce point : "Est-il possible, avec le programme, tel que réparti actuellement, pour la majorité des élèves de nos écoles primaires, de terminer la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire; la sixième après six ans, et la huitième après huit ans ?" Dans le cas

d'impossibilité de parcourir les huit années du programme en huit ans, on m'a demandé d'en indiquer les causes et de faire les suggestions jugées nécessaires: ce que j'ai fait.

A noter que les auteurs du programme n'affirment pas que chaque année du programme d'études doit nécessairement correspondre à une année de fréquentation scolaire. Au contraire, voici ce que disent les *Règlements du Comité catholique* (édition de 1915, page 57): "Une année pourrait suffire à la rigueur pour l'étude des matières de chaque division ou année, avec les élèves d'un talent et d'une application ordinaires. Dans bien des cas cependant, surtout dans les écoles élémentaires de la campagne où la fréquentation laisse à désirer et où l'instituteur doit diriger plusieurs classes à la fois, il faut faire doubler la même année aux élèves trop faibles pour passer avec profit dans une classe supérieure." Les mêmes observations se trouvent dans l'édition de 1906: *Règlements refondus*.

Les pages qui vont suivre démontrent dans quelle mesure les élèves sont obligés de doubler les années; pourquoi ils ont obligés de les doubler, et ce qu'il y a à faire pour faire cesser l'équivoque résultant de huit années de programme correspondant à onze ou douze années de fréquentation scolaire, et pour amener un plus grand nombre d'élèves à terminer chacun des trois cours.

Voici d'abord, brièvement exposé, le résultat de l'enquête, auquel vous me permettez d'ajouter le fruit de ma propre expérience.

I—RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

TÉMOIGNAGES DES INSPECTEURS

—I. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours élémentaire après quatre années seulement de fréquentation scolaire.

RÉPONSE: Sur 38 inspecteurs qui ont répondu à cette question, quatre donnent zéro pour cent; douze de un à cinq pour cent; onze de cinq à dix pour cent; trois de dix à vingt pour cent; cinq de vingt à 30 pour cent; deux au-dessus de 30 pour cent.

D'après le témoignage de vingt-sept inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le cours élémentaire en quatre années de scolarité, varie donc de 0 à 10%, soit en moyenne 5%; 8 fixent ce pourcentage de 10 à 30, soit en moyenne, 15%, et deux seuls attestent que ce pourcentage peut dépasser 30%.

On peut donc affirmer, d'après ces témoignages, que 8% au plus, terminent le cours élémentaire, après quatre années de fréquentation scolaire.

II. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours modèle (intermédiaire) après six années seulement de fréquentation scolaire?"

RÉPONSE Trente-sept inspecteurs ont répondu à cette question: cinq donnent 0 pour cent; seize de 1 à 5 pour cent; cinq de 5 à 10 pour cent; cinq de 10 à 20 pour cent; six au-dessus de 20 pour cent.

D'après le témoignage de vingt-six inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le cours modèle (intermédiaire) en six années de scolarité, varie donc de 0 à 10%, soit en moyenne 5%, onze seulement fixent ce pourcentage au-dessus de 10% (cinq de 5 à 10% et six au-dessus de 20%).

D'après ces témoignages, il appert que 6%, tout au plus, terminent le cours modèle (intermédiaire) après six années de fréquentation scolaire.

III. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours académique (supérieur) après huit années de fréquentation scolaire?"

RÉPONSE: Trente-sept inspecteurs ont répondu à cette question: neuf donnent 0 pour cent; quinze de 1 à 5 pour cent; six de 5 à 10 pour cent; deux de 10 à 20 pour cent; cinq au-dessus de 20 pour cent.

D'après le témoignage de trente inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le cours académique (supérieur) en huit années de scolarité, varie donc de 0 à 10, soit en moyenne 5%; deux de 10 à 20%, et cinq au-dessus de 20%.

Il importe de noter ici que *tous les inspecteurs* ont répondu *non* à la question: "Est-il possible, pour la majorité des élèves de votre district, de terminer la 4e année après quatre années de fréquentation scolaire?"

De plus, aux questions posées concernant les élèves qui doivent fréquenter l'école deux ou trois ans pour terminer la 1ère année, les inspecteurs ont répondu comme suit: vingt inspecteurs sur trente-six déclarent que 60 à 80% des jeunes élèves doivent fréquenter l'école deux ans pour terminer la 1ère année du programme; sept fixent ce pourcentage de 50 à 60%; six de 30 à 50%, et deux seuls de 25 à 30%.

Plusieurs élèves de talent médiocre ou fréquentant irrégulièrement l'école prennent même trois ans pour parcourir la 1ère année du programme. Ce pourcentage varie suivant les milieux: mais on peut en fixer la moyenne à 15 ou 20%.

Quant à la 2e année, le pourcentage est à peu près le même que pour la 1ère: c'est la majorité des élèves qui doivent fréquenter trois ans et un certain nombre quatre, pour terminer la 2e année de programme. C'est à peu près la même proportion pour la 3e année.

Le nombre d'années requises pour terminer la 6e année est déterminé comme suit par les inspecteurs: un donne 6 ans; un, 7 ans; trois, 7 ou 8 ans; quinze, 8 ans; sept, 8 ou 9 ans; six, 10 ans; les autres n'indiquent pas le pourcentage.

AUTRES TÉMOIGNAGES.

En plus des inspecteurs régionaux, j'ai consulté, soit oralement, soit par écrit, plusieurs directrices et directeurs d'écoles congréganistes. Tous s'accordent à dire qu'il est impossible, non seulement à la majorité des élèves, mais même à la moitié des élèves de parcourir avec succès, et d'une façon normale le cours élémentaire en quatre ans, le cours modèle en six ans et le cours académique en huit ans. Les directrices et les directeurs des écoles d'application annexées aux écoles normales, sont du même avis. Et c'est bien aussi le mien, appuyé sur une longue expérience personnelle.

II—STATISTIQUES

Les statistiques du département de l'Instruction publique corroborent ces témoignages.

En 1910-11, le rapport du Surintendant signale (aux pages 224, 308, 316):

En 4e année: 33,162

En 6e " 9,139

En 8e " 1,618

Et ce sur un total de 340,024.

Ce qui donne, sur le total, 9.8% en 4e année, 2.7% en 6e et 0.5 en 8e.

En 1914-15, les statistiques de l'enseignement, publiés en 1916 par le Bureau des Statistiques (aux pages 20 et 21), donnent:

En 4e année: 41,639

En 6e " 8,366

En 8e " 2,016

Et ce sur un total de 392,985.

Ce qui donne sur le total 10.6% en 4e année, 2.1% en 6e, et 0.5% en 8e.

On le voit, la proportion est restée à peu près la même de 1910-11 à 1914-15. Cette statistique ne signifie nullement qu'il n'y a pas eu de progrès durant les cinq dernières années, mais prouve qu'aujourd'hui comme il y a cinq ans, il est généralement impossible de parcourir le programme d'études, tel que réparti actuellement, en huit années de fréquentation scolaire.

En comparant les catégories d'âge scolaire avec le nombre d'élèves dans les différents années du cours, on arrive à la même conclusion: impossibilité pour la masse des élèves, avec la répartition actuelle du programme, de terminer la 4e année du programme après quatre années de fréquentation scolaire; la 6e après six ans, et la 8e après huit ans.

Ainsi, en 1914-15 (voir Statistiques de l'Enseignement, pour 1914-15), sur un total de 392,985 élèves inscrits aux écoles, il y avait 73,052 en 4e, 5e, 6e, 7e et 8e année, laissant la différence, 319,933 en 3e, 2e et 1ère année.

Or, il n'y avait aux écoles en 1914-15 que 76,488 enfants (garçons et filles) de 5 à 7 ans, sur un total de 392,985, laissant la différence, 316,497 dans la catégorie de 7 ans et au-dessus. Ce dernier nombre se décompose comme suit :

7 à 14—283,974; 14 à 16—25,690; au-dessus de 16—6,833.

Comme la 1ère année renfermait à elle seule 152,105 élèves, il appert, après avoir retranché le nombre des enfants de 5 à 7 ans, soit 76,438, que 75,667 enfants de 7 à 14 ans sont en première année. (1)

En retranchant ces 75,667 du total des enfants de 7 à 14 ans (283,974), il y a une différence de 208,307 qui sont répartis en 2e, 3e, avec la balance en 4e année. Voici cette répartition, d'après les *Statistiques de l'Enseignement* pour 1914-15, pages 20 et 21 :

2e année:	95,938
3e année:	71,890
balance en 4e année:	40,479

Total 208,307

Comme les mêmes statistiques nous donnent 41,639 en 4e année, il y avait donc 1,160 élèves au-dessus de 14 ans en 4e année.

Il faut admettre que ces chiffres ne sont pas absolus, car il arrive parfois que certains élèves bien doués arrivent à la cinquième vers 13 ou 14 ans, tandis que d'autres sont encore en 3e ou 4e à l'âge de 15 ans.

Mais, dans leur ensemble, ces statistiques confirment le témoignage des inspecteurs, savoir il faut plus de quatre, de six et de huit ans pour terminer respectivement la 4e, la 6e et la 8e année :

Si des statistiques générales de la province on descend à celles des comtés, le résultat est le même.

EN RÉSUMÉ : *il est impossible, avec la répartition actuelle du programme d'études, de terminer la 4e année, après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e année après six ans et la 8e après huit ans.*

III—CAUSES QUI EMPÊCHENT LA MASSE DES ÉLÈVES DE TERMINER LA 4e, LA 6e ET LA 8e ANNÉE DU PROGRAMME, APRÈS QUATRE, SIX ET HUIT ANS, RESPECTIVEMENT

Ces causes sont multiples, mais toutes se ramènent aux chefs suivants :

1°—*Programme trop étendu* pour être parcouru avec fruit en huit années—les quatre premières années, particulièrement, renferment trop de notions pour que des enfants de 6 à 10 ans puissent les étudier sérieusement en quatre ans.

2°—*Fréquentation scolaire irrégulière* chez les élèves de 5, 6 et 7 ans pendant la saison d'hiver.

3°—*Changements trop fréquents d'institutrices*. Dans mon dernier rapport à M. le Surintendant, j'ai signalé cette cause de faiblesse dans nos écoles primaires. Ainsi en 1915-16, il y a eu changements d'institutrices dans 3,251 arrondissements: ce n'est que 45 de moins qu'en 1914-15.

4°—*Encombrement des classes, des petites classes surtout*. Et dans les écoles à une seule institutrice, particulièrement, les tout jeunes élèves restent souvent inoccupés durant la journée.

5°—*Incompétence de plusieurs institutrices, particulièrement des non diplômées*, qui étaient encore au nombre de 673 en 1914-15, contre 787 en 1910-11. Il y a donc eu progrès sur ce point.

(1) Voir *Statistiques de l'Enseignement* pour 1914-15, pages 18, 19, 20 et 21.

6°—*L'absence d'écoles de garçons (à la campagne) dirigées par des maitres.* Dans les écoles mixtes, c'est un fait établi par l'expérience, les garçons abandonnent la classe à 12 ou 13 ans, parfois à onze ans.(1)

7°—*Scolarité écourtée:* à la campagne, nombre d'élèves, les garçons surtout, quittent la classe à 12 ou 13 ans pour aider les parents aux travaux de la ferme.

8°—Enfin, et sur ce point, je suis encore d'accord avec tous les inspecteurs et la grande majorité du personnel enseignant, le manque de sanction à la fin de chaque cours (certificats d'études) est une des causes, est non la moindre, du manque d'émulation chez les élèves, et du peu d'intérêt chez les parents aux choses de l'école.

IV—REMÈDES

1°—Répartir les matières actuelles du programme sur onze années au lieu de huit.

2°—Favoriser une meilleure fréquentation scolaire chez les tout petits, en créant un cours préparatoire distinct où ils seront sous la direction d'une institutrice qualifiée.

3°—Assurer plus de permanence chez le personnel enseignant, en engageant les commissions scolaires à accorder, chaque année, une prime spéciale aux institutrices compétentes qui resteront durant au moins trois années consécutives dans la même école.

4°—Prévenir l'encombrement des classes en réduisant le maximum des élèves qui peuvent être confiés à un seul instituteur (ou institutrice). Voir l'article 30 des *Règlements du Comité catholique.*

5°—Favoriser de plus en plus l'élévation des traitements.

Aussi, continuer, pour les institutrices, les congrès diocésains pédagogiques inaugurés à Montréal en 1901, et organiser des cours de perfectionnement professionnel—durant l'été—dans chaque district scolaire.

6°—Encourager de plus en plus les municipalités à engager des maitres pour diriger les écoles modèles et académies de garçons.

7°—Établir le Certificat d'études comme sanction et couronnement de chacun des trois cours (élémentaire, intermédiaire, supérieur).

V—SUGGESTIONS

I

Que les matières des huit années du programme actuel soient réparties comme suit:

1ère et 2e année: trois ans: *cours préparatoire.*

3e et 4e année: trois ans: *cours élémentaire.*

5e et 6e année: trois ans: *cours intermédiaire.*

7e et 8e année: deux ans: *cours supérieur.*

Ainsi répartis, les matières des premières années seraient mieux étudiées, mieux approfondies et partant mieux comprises: ce qui favoriserait singulièrement l'étude des matières des années ultérieures.

Un enfant qui commencerait à fréquenter l'école à cinq ans, pourrait terminer le cours élémentaire à 11 ans, le cours intermédiaire à 14 ans et le cours supérieur à 16 ans.

Tous les élèves ne pourraient faire le cours supérieur—ce cours sera toujours réservé à une élite dans notre province comme dans les autres pays—mais la masse pourrait terminer le cours intermédiaire, bien suffisant pour les besoins de la majorité des élèves, si toutes les matières en ont été bien étudiées.

Moins pressés dans "la course au programme", les maitres et les maitresses enseigneront avec moins de hâte (permettant aux élèves de mieux *digérer* ce qu'ils absorbent chaque année) et pour-

(1) Grâce aux primes accordées par le gouvernement aux municipalités rurales ou de villages qui engagent des maitres (religieux ou laïques) pour diriger les écoles modèles et les académies de garçons, le nombre de ces écoles qui n'était que de 64 en 1911-12 a atteint 105 en 1915-16.

ront accorder plus d'attention à l'éducation agricole et à l'éducation ménagère. L'adaptation du programme aux besoins du milieu serait ainsi rendu plus facile.

Puis tout équivoque dans les statistiques cesserait, quant à la classification des élèves dans les différentes années du cours.

Il y a deux ans, poussé par les mêmes besoins qui nous pressent, le Comité protestant de cette province a distribué les matières des huit années des écoles protestantes sur onze "grades" ou années de fréquentation scolaire. (1)

Le cours des écoles publiques d'Ontario est réparti comme suit: le Kindergarten (classes enfantines) élèves de 4 à 6 ans; l'École primaire: quatre cours de deux années chacun (élèves de 6 à 14 ans); un Cours complémentaire de deux années pour les écoles rurales (élèves de 14, 15 et 17 ans) autrefois appelé "Continuation Class". Ce cours est équivalent, quant au programme, à la Lower School ou deux premières années des High School des villes; il est aussi connu sous le nom de Fifth Class. De plus, avec l'approbation de l'inspecteur des "continuation schools", on peut ajouter au Cours complémentaire une nouvelle année, où l'on enseigne les matières de la Middle School ou de la troisième année de la High School.—Au total, onze ou treize ans. (2)

En France, la durée des études est comme suit: *classes enfantines*, une ou deux années—*écoles primaires*: cours élémentaire, 2 ans—cours moyen, 2 ans, et cours supérieur, 2 ans—*école primaire supérieure*, 3, 4 et même cinq ans, suivant les besoins du milieu. (3)—Au total, douze ou treize ans.

II

Qu'un *cours préparatoire*, conformément à la répartition du programme ci-dessus suggérée soit créé, afin que les enfants de 5 à 9 ans soient groupés ensemble, pour recevoir un enseignement convenable à leur âge.

III

Qu'une prime soit accordée par les commissions scolaires aux institutrices qui resteront durant au moins trois années consécutives dans la même école.

IV

Que l'article 30 des Règlements du Comité catholique soit modifié en fixant à *quarante* au lieu de *cinquante* le maximum d'élèves pour les écoles élémentaires, et à *trente-cinq*, au lieu de *quarante* pour les écoles modèles ou académiques.

V

(A) Que l'élévation des traitements soit de plus en plus favorisée.

(B) Que les congrès pédagogiques diocésains soient continués et que des cours de perfectionnement professionnel soient organisés, au cours de l'année scolaire, dans les villes, et durant les vacances de l'été, dans les campagnes, un cours au moins par district scolaire.

VI

Que la subvention accordée si généreusement par le gouvernement aux municipalités qui engagent des maîtres pour diriger les écoles modèles et les académies de garçons, soit augmentée afin que la dite prime le soit dans la même proportion.

(1) Voir *Memoranda of Instruction for Teachers*.—Protestant Model Schools and Academies of the Province of Quebec.—Québec (Dept of Public Instruction), 1916.

(2) "Système scolaire de la province d'Ontario".—Hawkesbury, 1909.
"Regulations courses of Study, etc., etc., of the Public and Separate Schools of Ontario", Toronto, 1914.

(3) Pichard, *Code de l'Instruction primaire*.

VII

Qu'un *certificat d'études* soit créé comme sanction de chacun des trois cours : *élémentaire, intermédiaire, supérieur*. (1)

Ce *certificat* devra être une *attestation d'études primaires* effectivement faites, et non la preuve que tant d'élèves, dans chaque école, ont été suffisamment gavés pour satisfaire aux examens. L'examen pour *certificat d'études* devrait porter particulièrement sur les matières principales.

Il n'est nullement nécessaire que le *certificat d'études* devienne obligatoire; ce qui vaut mieux c'est de donner à la possession de ce *certificat* une condition de faveur pour "monter de classe", bénéficier d'une bourse, être admis à une école spéciale, entrer dans un atelier ou dans le commerce etc.

La création du *certificat d'études* suppose l'établissement d'un bureau spécial, dont la mission serait d'organiser les examens nécessaires conformément à des règlements fixés par le Comité catholique. C'est là certes une difficulté. Mais cette difficulté peut se résoudre comme l'a été si avantageusement celle de l'établissement d'un Bureau central d'examineurs pour les aspirants au brevet d'enseignement, en 1898, qui a remplacé une trentaine de petits Bureaux disséminés à travers la province.

Les frais de ce Bureau central et ceux des Bureaux régionaux qui en dépendraient, seraient en partie à la charge des commissions scolaires—pour la plus large part—et en partie aux frais du Gouvernement. (2)

VI—CONCLUSION

L'organisation scolaire de la province de Québec, après plus d'un demi siècle d'efforts soutenus, est complète dans ses cadres, c'est-à-dire lois, règlements et programmes. Le personnel enseignant lui-même va chaque année s'améliorant et les conditions matérielles des écoles se sont transformées pour le mieux depuis quinze ou vingt ans. La fréquentation scolaire des élèves inscrits en classe atteint un pourcentage élevé et le nombre des écoles modèles et des académies qui obtiennent officiellement ce titre augmentent annuellement.

Les fournitures classiques des écoles : manuels, cartes, atlas, tableaux muraux se sont perfectionnés notablement depuis une quinzaine d'années surtout, en même temps que les méthodes et les procédés d'enseignement.

Mais en dépit de la perfection de nos cadres scolaires, il reste encore quelque chose à faire pour permettre au système que ces cadres renferment et soutiennent de produire le meilleur rendement possible. Voilà le point sur lequel doit porter tous nos efforts. Il ne s'agit plus aujourd'hui, me semble-t-il, de grandes réformes qui modifieraient notre système scolaire dans ses lignes essentielles, mais bien plutôt de prendre les mesures opportunes pour mettre en valeur le dit système, résultat d'une longue expérience, et de lui faire produire tout le bien que l'on est en droit d'en attendre.

Cette mise en valeur du système scolaire comment peut-elle s'exprimer?—par l'efficacité de l'école.

L'efficacité de l'école, tout est là. Et dans les suggestions qui précèdent, c'est cette efficacité qui est exclusivement visée. Elles se rapportent toutes : (a) à une mise en opération plus efficace du programme d'études; (b) à l'attention toute particulière qui doit être accordée aux classes des tout petits; (c) à une meilleure compétence des instituteurs et des institutrices et à plus de perma-

(1) Lors du dernier congrès des inspecteurs d'écoles (décembre 1911) un vœu fut adopté en faveur de l'établissement d'un *certificat d'études primaires*. Voir à ce sujet le compte-rendu officiel du congrès publié dans *L'Enseignement Primaire* de juin 1912.

(2) Au centre de chaque district scolaire, un Bureau régional pourrait être établi : l'inspecteur d'écoles du district en serait le président. C'est à ce bureau qu'incomberait la tâche de choisir les délégués préposés aux examens dans chaque municipalité, et de corriger les devoirs donnés aux élèves à l'examen écrit. Les questions des examens seraient préparées par le Bureau central, à Québec, et les certificats accordés par le dit Bureau, qui aurait aussi pour mission de faire observer les règlements régissant les dits examens.

nence du personnel enseignant dans la même école ;(d) au désencombrement des classes; (e) à la multiplication des écoles de garçons dirigées par des maîtres; (f) au perfectionnement professionnel des instituteurs et des institutrices; (g) à l'établissement d'un *certificat d'études*, sanction du travail des élèves et des maitres et émulation puissante qui encouragerait les élèves à poursuivre leur scolarité au-delà de 12 ou 13 ans et stimulerait le zèle des parents qui auraient un motif tangible pour ne pas retirer trop tôt leurs enfants de l'école.

Québec, 25 avril 1917.

C.-J. MAGNAN,
INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M. le juge Martineau propose et il est résolu qu'un sous-comité composé de M. le Surintendant, Mgr Th.-G. Rouleau, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, MM. John Ahern, Nap. Brisebois, C.-J. Magnan, inspecteur-général, et du Secrétaire du Comité catholique, soit nommé avec instruction d'étudier le rapport présenté par M. Magnan afin de donner suite, s'il le croit convenable, aux suggestions contenues dans le rapport qui précède, sous les numéros 1, 2, 4 et 7, et de faire rapport à ce comité.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Martineau, appuyé par M. Jules-Edouard Prévost: "Que le paragraphe 3 de l'article 215 des règlements du Comité catholique soit amendé en y remplaçant, à la 3e ligne, le mot "cinq" par le mot "huit", ce paragraphe devant se lire comme suit:

"3.—Un certificat du président et du secrétaire-trésorier des commissaires ou des syndics d'écoles, selon le cas, de chacune des municipalités où il a enseigné pendant les huit dernières années."

Après lecture d'une lettre de "L'Œuvre de secours pour les victimes de la guerre en Belgique"; demandant l'autorisation de solliciter l'aide des enfants des écoles catholiques de la province de Québec, il est unanimement résolu, sur proposition de l'honorable juge Robidoux, appuyé par Mgr l'archevêque de Montréal, que cette demande soit accordée.

Le Comité ayant pris communication d'une requête de M. l'abbé P. Moreault, curé de Notre-Dame-du-Lac, et de plusieurs autres curés du comté de Témiscouata, au sujet des examens devant le Bureau central des examinateurs catholiques, il est résolu, sur proposition de Mgr Th.-G. Rouleau, appuyé par M. Nap. Brisebois, "que le Comité catholique adhère au rapport du Bureau central des examinateurs catholiques concernant la question soulevée par la lettre de plusieurs curés du comté de Témiscouata". Ce rapport se lit comme suit:

"Le Bureau, après avoir étudié sérieusement la requête de M. l'abbé P. Moreault et autres, soumet humblement au Comité catholique les considérants suivants:

"1° Le danger du surmenage que l'on appréhende, peut-être avec raison, ne dépendant pas seulement de l'étude du programme, mais surtout du fait que le Bureau laisse les aspirants libres de se présenter pour le brevet modèle, et même académique, en une seule série d'examens, ce danger de surmenage serait facilement évité si les aspirants se présentaient successivement pour les trois brevets (élémentaire, modèle, académique), après une année de préparation pour chacun des brevets, comme la chose a lieu dans les écoles normales;

"2° Les résultats des examens depuis nombre d'années, comme le prouvent les chiffres ci-dessous, démontrent que la difficulté de ces examens devant le Bureau central n'est pas aussi redoutable qu'on le prétend, puisque les trois quarts des aspirants réussissent à les subir avec succès.

"Ainsi, en 1914, sur 2149 aspirants et aspirantes, 1520 ont obtenu un diplôme; en 1915, sur 2545 aspirants et aspirantes, 1960 ont obtenu un diplôme; en 1916, sur 2441 aspirants et aspirantes, 1791 ont obtenu un diplôme.

3° Le minimum exigé par les règlements du Bureau pour les matières secondaires n'est que de 37.50 par cent, et même de 33.33 par cent pour certaines matières. Pour les matières principales, ce minimum est de 50 par cent, tandis que dans les écoles normales il est de 50 par cent pour les matières secondaires et de 60 par cent pour les matières principales;

"4° Les règlements actuels du Bureau permettent à tout aspirant qui n'a échoué que sur le quart des matières de reprendre l'examen sur ces matières l'année suivante;

"Pour les raisons susdites, le Bureau, à l'unanimité, ne croit pas opportun de suggérer une modification aussi radicale que celle proposée dans la lettre des requérants."

Le Comité ne croit pas devoir accorder les demandes qui lui sont faites d'autoriser le Bureau central des examinateurs catholiques à faire subir les examens pour diplômes à Thetford-Mines, comté de Mégantic, et à St-Damien, comté de Bellechasse.

M. le Surintendant informe le Comité:

1.—Que le Gouvernement a commencé à mettre à exécution le projet de redistribution des districts d'inspection qui lui a été recommandé, et que deux nouveaux districts ont été formés, le premier comprenant une partie des comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Dorchester et Beauce, et l'autre, une partie des comtés de Portneuf et de Champlain;

2.—Que le Gouvernement a bien voulu mettre à la disposition du Département de l'Instruction publique les sommes nécessaires pour défrayer les dépenses des congrès des Principaux des écoles normales et des Inspecteurs d'écoles, tel que la chose a été recommandée par le Comité catholique, à sa session de février dernier;

3.—Que le congrès des Principaux des Écoles normales aura lieu vers la fin du mois de juin prochain, et que celui des Inspecteurs d'écoles se tiendra à la fin du mois d'août 1917.

Séance du 9 mai 1917

(Après-midi)

PRÉSENTS: L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Valleyfield, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, de Joliette, de Mont-Laurier, de Haileybury, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, Mgr E. Lapointe, Mgr Zéphirin Lorrain, l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. John Ahern, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le Comité prend communication de deux lettres, l'une de la révérende Sœur St-Isale, directrice de l'École normale des filles de Montréal, et l'autre de la révérende Sœur St-Alfred, directrice de l'école normale de Joliette, concernant le prix de la pension des élèves-institutrices aux écoles normales.

"Vu les circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent nos institutions et les difficultés auxquelles elles ont à faire face, il est proposé par Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par M. le juge Martineau, que le prix de la pension des élèves des écoles normales de filles puisse être porté à cent dollars par année, et le prix de la pension des élèves des écoles normales de garçons, à cent vingt dollars, et que l'article 150 des règlements scolaires soit amendé en conséquence."—*Adopté.*

M. le Président soumet un projet de carte de la province de Québec indiquant les limites des districts d'inspection, carte qui lui avait été demandée par l'honorable juge Martineau, à la séance du 10 mai 1916.

Et la séance est ajournée au quatrième mercredi du mois de septembre prochain.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.



L'ŒUVRE DU PATRONAGE DE QUÉBEC EN 1885

R. P. Lasfargues, sup.—Mgr. T.-E. Hamel, 1er chapelain.—M. N. Hamel, prés. de la Soc. de S.V. de P.
Frère H. Tardé, dir.—H. Nansot et C.-J. Magnan, instituteurs.

PÉDAGOGIE

Examens publics et distributions de prix

Dans une récente circulaire, que nous publions dans la présente livraison, M. le Surintendant de l'Instruction publique attire l'attention des commissaires d'écoles sur la visite des écoles et les examens publics, tel que prescrit par l'article 2709 de la loi de l'Instruction publique. Il dit: "Pour récompenser le travail des élèves et reconnaître le mérite des maîtres et des maîtresses, rien ne vaut mieux que l'examen public conduit avec tact, bonté et une connaissance suffisante du programme d'études. La distribution des prix ayant lieu ordinairement dans la semaine qui suit le 24 de juin, la fête scolaire—dans les écoles de langue française—pourrait coïncider avec la Fête nationale."

Cette dernière suggestion mérite considération. Donner un cachet patriotique à la distribution des récompenses offertes chaque année aux élèves à la fin de l'année scolaire, ne serait-ce pas ajouter une valeur nouvelle à cette fête de l'enfance, qui laisse des souvenirs si durables dans l'âme de chacun ?

Il y a plusieurs années déjà, (1904) un journaliste de talent, devenu député depuis, M. Arthur Sauvé, avait exprimé la même idée dans un journal de Montréal. Plusieurs personnages importants adhérèrent publiquement au projet de M. Sauvé, entr'autres, l'honorable M. Gouin, alors ministre des Travaux publics; l'honorable Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique; sir François Langelier; M. le chanoine Émile Roy; sir A.-B. Routhier, et nombre d'autres citoyens distingués.

Sir Lomer Gouin a dit dans l'un de ses discours: "Développons donc chez nos enfants l'amour du sol, la passion du travail et le sentiment de la fierté nationale."

"Comment arriver à ce but!" disait M. Sauvé. Et il répondait: "Par la célébration de la Saint-Jean-Baptiste dans toutes les paroisses de notre province, en faisant aussi de cette fête, la fête des enfants."

La suggestion que vient de faire le Surintendant de l'Instruction publique aux commissions scolaires mérite donc que l'on s'y arrête, afin de pouvoir la mettre en pratique partout où la chose sera possible.

C.-J. MAGNAN

Une enquête agricole

Nous avons publié dans la livraison de mai l'appel fait au personnel enseignant par M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques de Québec. Dans une lettre ouverte au personnel enseignant, l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, approuve le projet du Bureau des Statistiques et exprime le désir que chaque instituteur (et chaque institutrice) accorde volontiers sa collaboration à l'œuvre patriotique que veut réaliser le dit Bureau.

Nous attirons l'attention du personnel enseignant sur la lettre du Surintendant, publiée dans une autre page.

Jardins scolaires urbains

UN MOUVEMENT À ENCOURAGER ET À IMITER

J'ai lu avec le plus vif plaisir, la semaine dernière, de bonnes nouvelles, au sujet de l'agriculture chez les jeunes. En effet, la presse nous rapportait, il y a quelques jours, qu'une importante commission scolaire de la ville de Montréal avait décidé de créer des jardins scolaires, à certaines écoles sous son contrôle. Monseigneur E. Roy, vicaire général du diocèse, a bien voulu donner son approbation à cette innovation d'une vive importance pour tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre du Jardin scolaire au point de vue éducatif.

En plus, dans cette même ville de Montréal, nous avons constaté que le Frère Anthime, directeur de l'École du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Grâce, désire établir un jardin scolaire pour les élèves de cette importante institution. Le Frère Anthime nous apprend que 150 de ses élèves se sont partagé 30 planches de terrain mesurant 4 par 25 pieds chacune. Cette étendue de terrain sera mise à la disposition des élèves qui y cultiveront des légumes de toutes espèces. A Québec, Villa Belvédère, si les circonstances le permettent, les élèves de l'Académie des Frères de l'Instruction chrétienne auront aussi leur jardin scolaire où ils auront chacun la direction d'une plate-bande de terre de 4 par 15 pieds.

Tous ces exemples, en faveur de l'agriculture élémentaire dans les écoles des villes, devraient être imités dans les écoles où la chose est possible, c'est-à-dire pouvant disposer d'un terrain assez vaste pour y établir un jardin scolaire. Il est nécessaire aussi que chaque institution où s'accomplirait un semblable travail, ait à sa disposition une personne, soit un Frère, soit une Religieuse, qui connaisse au moins les notions générales d'agriculture se rapportant à la préparation du sol, à la semence des graines de légumes et de fleurs, aux sarclages, aux arrosages, à la transplantation, etc. Le minis-

tère de l'Agriculture fournit gratuitement des graines de semence pour ces jardins et distribue les instructions nécessaires aux travaux d'organisation et d'entretien des jardins scolaires. En plus, dans les districts où il y a des agronomes officiels et des instructeurs, le ministère accorde des subventions spéciales pour les expositions scolaires d'automne.

Il importe que les commissions scolaires des villes s'occupent activement de l'organisation des jardins et qu'elles donnent tout l'encouragement et l'appui nécessaires au personnel des écoles qui désirent s'occuper de l'établissement de jardin scolaire.

Le but de cette initiative n'est pas simplement d'augmenter la production, ce qui est déjà bien beau, mais c'est d'éduquer les jeunes au contact du sol; c'est de les faire bénéficier des grandes et salutaires leçons que l'on apprend de notre mère La Terre que je considère comme une des meilleures éducatrices des temps passés, présents et futurs.

En effet, c'est en laissant à l'enfant le soin d'un petit coin de terre dont il a la direction qu'on lui apprend la valeur du travail raisonné, qu'on développe en lui l'esprit d'initiative, qu'on lui enseigne l'importance de l'économie, qu'on lui inculque le goût de l'ordre et du beau. En plus, l'enfant, qui cultive un coin de terre s'initie à l'esprit de responsabilité qui manque à tant de citoyens; il prend en plus contact avec les réalités qui le sortent un peu du domaine de l'imagination et des chimères vers lequel son jeune âge l'attire si fortement.

Et combien d'autres raisons purement éducatives militent en faveur de l'établissement des jardins scolaires dans les écoles des villes. Ne serait-ce que pour inculquer le grand respect de l'agriculture aux hommes de demain, le jardin scolaire pour cette seule raison aurait sa place à l'école urbaine.

Dans la seule ville de New-York, il y a 30,000 élèves-jardiniers. J'ai eu l'avantage de visiter ces immenses jardins scolaires, de vraies fermes scolaires expérimentales, situées chacune près des parcs publics. Ces immenses jardins, sont établis dans les bourgs de Manhattan et de Richmond. Les pédagogues américains, hommes pratiques, ont compris la valeur éducative du jardin scolaire, c'est pourquoi, dans la plupart des villes américaines, il y a des jardins scolaires et des jardins à domicile cultivés par les élèves. Nous, de la province de Québec, avons fait un grand pas, en fait d'agriculture à l'école depuis quelques années: il y a, actuellement, 759 écoles qui possèdent un jardin scolaire avec un total de 17,886 élèves-jardiniers. Ces jardins sont établis, pour la plupart, dans les écoles rurales. Les jardins scolaires urbains commencent à être inaugurés depuis quelques années. Nous voyons d'un très bon œil cette initiative: c'est pourquoi, nous nous proposons d'aider et d'encourager fortement l'organisation des jardins aux écoles des villes.

Nous nous ferons un plaisir de distribuer des instructions concernant les travaux pratiques d'organisation des jardins scolaires dans les villes.

JEAN-CHARLES MAGNAN,
Surintendant des Jardins Scolaires.

LE STATUS SCOLAIRE DES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A diverses reprises, on nous a demandé dans quelles conditions sont les catholiques de langue anglaise de la province de Québec au point de vue scolaire.

A cette question, il n'y a qu'une réponse: les catholiques de langue anglaise, dans la province de Québec, jouissent de tous les droits et privilèges dont bénéficient, en vertu de la loi de l'Instruction publique, les catholiques de langue française.

En effet, d'après cette loi, la Province est divisée en circonscriptions nommées *municipalités scolaires*. Dans chaque municipalité, les pères de famille appartenant à la religion professée par la majorité des habitants, élisent tous les trois ans une *commission scolaire*, qui se charge (en vertu de la loi) de tout ce qui concerne l'école, y compris la nomination des maîtres. (1)

Ainsi, dans les municipalités où les catholiques de langue anglaise sont en majorité, ils sont absolument libres d'organiser les écoles conformément à leurs besoins. C'est ce qui arrive, notamment, dans les villes de Montréal et de Québec, et dans les comtés d'Ottawa, Pontiac, Wright, Labelle, Huntingdon, Shefford, Québec, Gaspé, etc.

Ce sont les commissions scolaires qui déterminent, par l'engagement des maîtres, soit de langue anglaise, soit de langue française, dans quelle langue l'enseignement régulier sera donné à l'école. (2) Dans les endroits où les catholiques de langue anglaise sont en majorité, ils sont les maîtres de leurs écoles. Ni le gouvernement, ni le département de l'Instruction publique n'interviennent dans les questions de langue, excepté pour revendiquer le droit de la minorité, qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise. A preuve, le passage suivant d'une circulaire du département de l'Instruction publique, adressée aux inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, le 25 août, 1914: "Chaque fois que vous constaterez de la mauvaise volonté ou de la négligence chez les commissaires concernant l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles mixtes, veuillez m'en informer, non seulement dans votre rapport, mais aussi et immédiatement après votre visite des écoles de la municipalité, par lettre spéciale. Prevenez les commissaires que s'ils ne rendent pas justice à la minorité dans leur municipalité, qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise, je priverai leur municipalité des subventions du gouvernement." (3)

(1) Voir le *Code scolaire* de la province de Québec (édition 1912), aux articles 2635, 2639, 2690, 2720, 2723, 2751, et suiv., 2934, 2709, 2711, 2723, 2718, 2730, 2759, 2857, 2867, 2597, 2687.

(2) *Code scolaire*, articles 2711, 2712, 2713 et suiv.

(3) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1914-15, page 608.

Cette attitude du département de l'Instruction publique de Québec n'est pas nouvelle. Dans une circulaire en date du 23 décembre 1912, le Surintendant disait aux inspecteurs : "Dans quelques districts, un certain nombre d'écoles catholiques sont fréquentées par des élèves de langue française et par des élèves de langue anglaise. Dans ces écoles mixtes, exigez des commissaires qu'ils engagent des titulaires compétents à bien enseigner les deux langues. Une école dont la majorité des élèves est canadienne-française doit être dirigée par une personne sachant parfaitement le français et suffisamment l'anglais; tandis qu'une école dont la majorité est canadienne-anglaise ou irlandaise doit être confiée à un maître sachant parfaitement l'anglais et suffisamment le français. Chaque fois que vous constaterez qu'une minorité n'est pas traitée avec justice, veuillez m'en informer incessamment." (1)

Dans les villes de Québec et de Montréal, où les catholiques de langue anglaise sont particulièrement groupés, les commissions scolaires de ces deux cités (dont font partie des représentants des catholiques de langue anglaise) accordent des écoles anglaises spéciales, soutenues par les deniers de toute la communauté, et ce, depuis de longues années. Voici quelques-unes des écoles catholiques anglaises ou bilingues, dans la province de Québec :

ÉCOLES CATHOLIQUES ANGLAISES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A Montréal

St-Patrick's Academy (Boys); St-Patrick's Academy (Girls); St-Ann's Academy (Girls); St-Ann's School (Boys); St-Ann's Kindergarten; Sarsfield School; Belmont School; Chauveau School (St-Gabriel Boys); Bourget Academy; Our Lady of the Angels Academy; Jeanne LeBer School; St-Agnès Academy; St-Alphonsus School; St-Michael's (Boys); Mount-St-Michael (Girls); St-Lew's Academy; St-Paul's Academy; St-Gabriel's Academy; St-Dominic's School; Edward Murphy School; Our Lady of Good Counsel; Mackay Wolff; Archbishop's Academy; Catholic High School; St-Kevin's Academy; Higher Commercial Studies.

A Québec

St-Patrick's Academy.

Comté de Québec

Valcartier (St-Gabriel-Ouest).

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1912-13, page 600.

Comté de Gaspé

Rivière-Nord-de-Pabos; Petit-Pabos; Percé, Haldimand, diss.

Comté de Shefford

St-Joachim; St-François-Xavier.

Comté d'Ottawa

Templeton-Ouest; Cantley; St-Jean-de-Wakefield; Hinks; St-Etienne-de-Chelsea; Low; Killarney; St-Joseph-de-Wakefield; Aylwin; Stagsburn et Fieldville; Egan-Ouest; St-Alphonse; Lytton; Egan Canton; Hull Canton diss.; Eardly

Comté de Pontiac

Notre-Dame-de-Quyon; Pontiac; Onslow-Sud; Onslow-Nord; Bristol diss.; Upper-Litchfield; Ste-Elisabeth-de-Frankton; Portage-du-Fort.

Comté de Labelle

Lochaber et Gore; St-Malachie; Mulgrave et Derry; Portland-Ouest, diss.

ÉCOLES BILINGUES CATHOLIQUES OÙ DES CLASSES DISTINCTES SONT À LA DISPOSITION DES ÉLÈVES DE LANGUE ANGLAISE.

A. Montréal

École Lajoie; Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours; Académie Ste-Élisabeth; Couvent St-Henri; Collège du Sacré-Cœur; Académie St-Joseph; École Ste-Marie; Académie St-Paul; Académie Marguerite-Bourgeois; École St-Raymond; Couvent de Notre-Dame-de-Grâce; Couvent d'Hochelega; Académie Querbes; École Ste-Clotilde; Couvent de l'Immaculée-Conception; Couvent des SS. Noms de Jésus et de Marie; Villa-Maria; Mont Ste-Marie, Sacred-Heart College, etc.

A Québec

Académie Commerciale des Frères des Écoles Chrétiennes; Couvent des Ursulines; Couvent de Sillery; Couvent du Bon-Pasteur et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Dans les quartiers de ces mêmes villes où la population catholique de langue anglaise n'est pas assez dense, dans les écoles françaises, les commissaires forment des classes spéciales anglaises confiées à des maîtres ou à

des maîtresses de langue anglaise: telles les classes anglaises des écoles des Sœurs de la Charité, des Sœurs du Bon-Pasteur, et des Frères de l'Instruction chrétienne, à Québec, et nombre d'autres écoles dans les petites villes où se trouve un groupe assez considérable de catholiques de langue anglaise.

Il y a certainement d'autres écoles, ou bilingues ou catholiques de langue anglaise, dont nous n'avons pu retracer les noms.

De plus, les élèves de langue anglaise disséminés parfois dans les classes françaises des villes, ont chance d'étudier l'anglais, même dans ces écoles, qui sont bilingues dans bien des cas, comme le démontre la liste qui précède.

Dans les écoles indépendantes absolument françaises, (couvents et académies) la situation des catholiques de langue anglaise est très avantageuse. Depuis plusieurs années, à tort ou à raison, la plupart des grands pensionnats et nombre d'académies de garçons sont devenues de véritables écoles bilingues où l'anglais est sur le même pied que le français.

Nous avons cité, il y a un instant, plusieurs de ces écoles.

Dans ces établissements, on pousse la condescendance jusqu'à mettre les deux langues sur un pied d'égalité, même dans les réceptions officielles. J'ai été témoin, il y a quelques mois à peine, au centre le plus français du vieux Québec, du fait suivant, qui illustre magnifiquement la générosité canadienne-française, générosité exagérée si on la compare à l'égoïsme de certains autres groupes: Le couvent du quartier Saint-Roch, dirigé par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, recevait Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, sir P.-E. LeBlanc. Sur deux cents cinquante élèves, à peine une vingtaine sont de langue anglaise. Eh bien! deux adresses sont présentées au Lieutenant-gouverneur, un Canadien français: l'une est en français et l'autre en anglais; parmi les invités, je ne sache pas qu'il y eût un seul catholique de langue anglaise. Mais les éducatrices distinguées que sont les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, avaient voulu—et c'est de tradition dans toutes les maisons d'éducation de notre province—témoigner de leur respect à la petite minorité des élèves catholiques de langue anglaise, habitant sous le toit d'une école canadienne-française.

Ce qui s'est passé en cette circonstance au couvent de Saint-Roch, arrive souvent dans nombre d'autres maisons d'éducation de la province de Québec, où, Dieu merci, vit encore le sentiment chevaleresque qui fait l'honneur de tous les peuples d'origine française.

C'est dans le programme d'études des écoles catholiques que s'affirme le plus éloquemment la préoccupation de rendre justice aux catholiques de langue anglaise. En consultant la version anglaise des *Règlements du Comité catholique* (*School Regulations of the Catholic Committee*), l'on constate, page 67, que la langue maternelle est bien la langue de communication, par cette mention, vis-à-vis des spécialités qui se rapportent à l'enseignement de la langue: *French or English*. Dans la version française il n'y a que la mention: *Français*.

Quand il s'agit (pages 86 et suivantes) de donner le détail de l'enseignement de la langue, l'indication qui suit est placée en tête de chaque page: *French for french schools, or English for english schools.*

Pour bien marquer que la langue maternelle des élèves doit être la langue usuelle de l'école, les brevets d'enseignement sont accordés pour une seule langue, si le candidat le demande. Voici à ce sujet deux articles, des Règlements du Comité catholique concernant le Bureau central des examinateurs:

"94.—L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission; il en est fait mention dans le brevet.

"95.—Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit subir un examen en français et en anglais sur la lecture, la grammaire, la dictée et la composition. (1)

Dans le programme des écoles catholiques, version anglaise des Règlements du Comité catholique, page 68, au titre *Histoire*, on lit, après l'énumération: *Histoire du Canada, Histoire de France, Histoire d'Angleterre: "History of Ireland (for Irish pupils)."* C'est là une délicatesse qui mérite d'être signalée.

Dans les écoles normales aussi le diplôme principal est accordé suivant la langue maternelle de l'élève-instituteur.

A remarquer que le brevet du Bureau, comme celui des écoles normales, qu'il soit français ou anglais, permet d'enseigner dans toute la Province.

Dans les écoles normales, où le nombre des élèves-institutrices permet un groupement de huit à dix élèves de langue anglaise, ces élèves suivent tous les cours de l'école dans leur langue maternelle, et ce dans des salles particulières, requérant ainsi un personnel enseignant spécial, comme à Valleyfield, Montréal et Saint-Hyacinthe.

La loi de l'Instruction publique, les règlements scolaires de notre province et les faits démontrent que sur tout le territoire de la province de Québec, les catholiques de langue anglaise jouissent en paix du droit sacré de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, et qu'ils reçoivent de la population de langue française, qui forme une énorme majorité, un traitement des plus généreux.

Au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sur seize membres laïques, les catholiques de langue anglaise comptent deux représentants, soit 12%, quand la population catholique de langue anglaise de la province de Québec, comparée aux catholiques de langue française de la même province, forme à peine 6%. Au premier juin mil neuf cent onze, sur 2,003,232 habitants recensés dans la province de Québec, on comptait 1,724,683 catholiques romains, dont 1,605,339 de langue française. Les

(1) Dans le Code scolaire de 1912, ces articles portent les Nos 141 et 142, page 44 de l'appendice.

Irlandais, que nous supposons tous catholiques, s'élevaient, à la même date, au nombre de 103,147.

Ainsi, l'on peut affirmer que la question de langue ne se pose pas dans la province de Québec, pas plus pour les protestants que pour les catholiques de langue anglaise. Lorsque parfois elle a été posée incidemment, elle ne l'a pas été par la majorité. L'on a vu des écoles fréquentées par une majorité d'élèves canadiens-français dirigées par des institutrices de langue anglaise ne sachant pas le français (1).

Il faut être juste: lorsque les élèves canadiens-français ont dû subir un enseignement dans une langue étrangère, même dans la province de Québec, ce ne fut pas toujours le résultat de l'injustice, mais assez souvent, ce sont les institutrices réellement bilingues qui faisaient défaut.

Il n'en reste pas moins acquis, que lorsqu'une minorité a eu à souffrir au sujet de la langue dans la province de Québec, cette minorité n'était pas de langue anglaise.

C.-J. MAGNAN.

Une grande figure d'éducatrice

MÈRE SAINT-JOSEPH

De la Congrégation des Sœurs de L'Assomption

Nous avons déjà parlé, dans L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, de la belle biographie de Mère Saint-Joseph, fondatrice des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, publiée l'année dernière. On nous saura gré d'en donner ici la préface, due à la plume de l'un de nos jeunes prêtres écrivains:

La Mère Saint-Joseph fut l'une des quatre premières professes, et, pendant cinquante ans, l'âme dirigeante de l'Institut des Sœurs de l'Assomption. On n'a pas pu raconter sa vie sans parler de son entourage. L'auteur de la présente biographie a dû mettre en scène les inspirateurs, les conseillers du dehors, et les ouvriers de la première heure. Sur ces alentours du sujet, il importait de fixer par écrit une tradition qui commence à s'embrouiller, du moins en dehors de la communauté. Mais on remarquera que l'auteur se borne à l'essentiel et reste sagement dans un domaine de faits où l'unanimité des opinions est toute acquise: l'œuvre de la Mère Saint-Joseph.

Elle naquit d'une famille trifluvienne qui se transplanta à Saint-Grégoire. Il entre des éléments riches et variés dans "l'étoffe du pays" où l'entrepreneur vicair M. Calixte Marquis proposait un jour au curé de Saint-Grégoire, M. Jean Harper, de tailler une communauté nouvelle, puisqu'on ne pouvait obtenir des religieuses déjà existantes.

Trois-Rivières donne la part canadienne: Hedwidge Buisson, la fille des pionniers du XVII^e siècle, presque les contemporains de Champlain. Saint Grégoire présente la part acadienne: les filles des proscrits de 1755.

Le courage militaire, l'esprit religieux, l'audace des entreprises lointaines, et avec cela, le culte des vertus familiales entretenues par d'admirables chrétiennes, toutes ces qualités ont fleuri

(1) Voir à ce sujet les rapports des inspecteurs d'écoles des comtés d'Ottawa, Pontiac, Labelle, dans les rapports annuels du Surintendant de l'Instruction publique depuis une dizaine d'années.

chez les ancêtres trifluviens. Leurs descendants ont colonisé les plus vieux centres de la rive sud, y apportant avec eux de quoi former plus tard un jeune diocèse à l'image de l'ancien.

D'autre part, le long contact de l'âme acadienne avec la souffrance inouïe, atroce, a déposé en cette âme une gravité qui contraste avec la gaieté bien française des paroisses canadiennes, une ténacité que l'on confondrait à tort avec l'entêtement, des coutumes distinctes comme l'histoire qui les a créées, une prudence qui va parfois jusqu'à la défiance, un inébranlable attachement à la religion qui a consolé les malheurs des anciens, une grande simplicité de goût, bref, un ensemble d'attributs qui font à la paroisse acadienne de Saint-Grégoire un tempérament robuste et sain, dont on peut tout obtenir, si l'on sait s'y prendre.

Or, dans les premières années du régime de l'Union, devant la menace des impôts scolaires, ce monde acadien, acclimaté dans nos régions, mit un jour en œuvre tout ce qu'on pouvait appeler ses qualités négatives. Des agitateurs politiques, dont quelques-uns Irlandais, avaient exploité l'instinctive défiance des fils des proscrits contre toute apparence d'oppression de la part d'un gouvernement anglais. Il s'ensuivit une bruyante opposition à l'établissement d'écoles que l'on croyait de bonne foi destinées à angliciser les enfants. Une maison d'école fut même incendiée par les manifestants.

Cette situation difficile à contrôler semble bien, vers 1850, avoir donné au curé de Saint-Grégoire, et à son vicaire, l'idée d'obtenir pour la paroisse une école tenue par des religieuses, afin de calmer les alarmes du peuple.

A défaut de sujets disponibles, les communautés retardaient la mission demandée. Le diocèse des Trois-Rivières put, en somme, se féliciter de ce contre-temps. A peine formé, il recueillit ses forces et constata la richesse de la vie catholique de ses paroisses. Puis, sans prévoir peut-être qu'il consacrait les fondements d'une communauté destinée à devenir très nombreuse, Mgr Cooke érigea canoniquement, en 1855, une nouvelle congrégation, sous le vocable de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Les humbles postulantes, qui firent leur profession à la suite de ce décret, se laissèrent guider par l'obéissance, très émus, on le comprend, mais ne songeant pas une heure qu'un grand événement se passait dans l'église des Trois-Rivières: une famille religieuse naissait.

Sans discuter plus que l'auteur ne le fait sur le titre du fondateur, on peut bien, en passant admirer les voies de la Providence qui associait un Anglais, M. Harper, fils de protestants anglais, à la fondation d'une communauté vouée à l'éducation catholique et française des enfants et qui allait commencer son apostolat chez un groupe d'Acadiens issu des victimes du *grand dérangement*.

L'Église catholique voit souvent s'effectuer par ses soins d'aussi merveilleux retours. Soyons heureux de ce que notre histoire locale contienne une de ces belles pages où l'on voit le sacerdoce offrir, par la main d'un fils d'Anglais, aux survivants de la race opprimée, une tardive mais noble et durable réparation.

L'œuvre instituée n'allait pas tarder à franchir les limites du petit pays acadien, qui avoisine Nicolet. L'expansion fut rapide. Pour assurer à la maison-mère une direction spirituelle que le curé ne pourrait plus commodément offrir, on songea à transférer l'administration à Nicolet, non loin du Séminaire où un personnel plus nombreux pourrait assumer cette tâche.

Il faut ici noter la date. On est en 1872. Or, à quand remontent les premiers pourparlers en faveur de la formation d'un nouveau diocèse? N'est-ce pas à l'époque un peu imprécise où les développements de la vie religieuse et de la vie économique commencent à faire penser qu'un nouveau siège épiscopal assurerait une direction plus immédiatement efficace, au centre religieux déjà tout constitué par les communautés qui y grandissent?

On le voit, l'existence et l'extension des Sœurs de l'Assomption sont intimement liées à l'évolution de cette partie de la rive sud. Une histoire de Nicolet ne pourra pas s'écrire sans tenir compte de ce facteur considérable dans la vie intellectuelle et religieuse de nos campagnes. Si ces groupements ruraux ont un esprit et des mœurs dont nous n'avons pas à rougir, les Sœurs de l'Assomption ont contribué à les leur inculquer, sous la direction ininterrompue des églises des Trois-Rivières et de Nicolet. Pour avoir, depuis soixante ans, façonné l'âme de tant de futures mères de famille, et préparé tant d'institutrices à compléter à l'école l'œuvre des foyers, cette congrégation

a été sans conteste une active ouvrière des progrès accomplis dans nos paroisses. Ces femmes dévouées ont même tenu à ne rester étrangères à aucune initiative religieuse et patriotique partie de Nicolet. Elles ont aujourd'hui, aux États-Unis et dans l'Ouest canadien, des missions qui attestent la fécondité de la vie catholique de leur diocèse d'origine, et qui font leur bonne part en faveur de la langue française parmi nos frères de là-bas.(1)

Elles sont donc vivaces dans cette communauté de chez-nous, toutes les qualités des deux races qui y sont représentées: la race canadienne, entreprenante, capable de se répandre au loin sans rien perdre de ses forces d'action au cœur même du vieux foyer, éprise de tout ce qui fait appel à son esprit d'apostolat pacifique et conquérant, forte et assurée de durer comme son clergé qui l'a sauvée de toutes les absorptions; la race acadienne, avec son sérieux et son opiniâtreté, capable de survivre à toutes les tempêtes, dès lors qu'elle a pu prendre racine, noble et grande dans la souffrance, austère et frugale dans ses goûts qu'elle transporte avec elle comme un héritage de la vie patriarcale et simple de ses aïeux, pieuse, enfin, jusqu'à choisir l'*Ave Maris Stella* comme hymne patriotique, et la fête de l'Assomption pour sa fête nationale.

La survivance de ces deux éléments au sein de la communauté de l'Assomption n'en a jamais compromis l'harmonie. Car il y a, dans ces deux familles issues de la même France, des qualités communes qui les font s'aimer et se bien entendre: toutes deux sont accueillantes et généreuses à l'étranger qui les respecte, et toutes deux savent se souvenir.

Ces réflexions générales ne sont peut-être pas de trop, si l'on veut apprécier à sa juste valeur la personnalité de la Mère saint Joseph et les aptitudes qu'elles a montrées au gouvernement d'une congrégation ainsi recrutée chez les filles des deux peuples qui nous sont également chers dans la province de Québec.

La vie religieuse et la grâce qui l'alimente, ne suppriment pas les vertus naturelles, mais les supposent et les achèvent.

On amenait un jour à sainte Thérèse une postulante dont on vantait l'angélique piété. La grande carmélite hésita: "Voyez-vous, observa-t-elle après l'examen du sujet, Notre-Seigneur eût donné ici à cette jeune fille de la dévotion, on lui enseignerait la manière de faire oraison, mais si elle n'a pas de jugement, elle n'en aura jamais et au lieu de servir la communauté, elle lui sera toujours à charge."(2)

Chez la femme modeste et distinguée qui fait le sujet de cette monographie, un jugement sain nous apparaît comme la qualité maîtresse, d'après tous les témoignages cités. Rien n'indique qu'elle ait été d'un mysticisme très subtil. D'ailleurs, l'auteur a prudemment évité de prononcer le mot sainte en louant ses vertus. Mais on sent, à chaque ligne, que l'âme de la communauté vénère sa fondatrice comme une servante de Dieu.

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que la tradition garde d'elle le souvenir d'une femme d'un grand sens, d'un remarquable équilibre intellectuel et moral. Quand la vie religieuse s'empare de ces natures saines et vigoureuses, il est rare qu'elle ne les conduise pas à la sainteté, non peut-être pas des voies extraordinaires, mais sûrement par les chemins les plus engageants pour les âmes qui ont à les suivre.

La piété filiale a donc inspiré ces pages écrites avec talent, modestes, sincères et sobres, où l'auteur se garde des exagérations du panégyrique, mais laisse parler l'affectueuse vénération qu'a mise dans son cœur toute une tradition conservée par les témoins de la vie de la Mère Saint-Joseph.

(1) La Congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge se compose aujourd'hui (1915) de 676 religieuses dont 131 défuntes. Des 57 maisons de l'Institut, 11 sont actuellement en activité aux États-Unis, 6 dans les provinces de l'Ouest, 5 dans le vicariat apostolique du Témiscamingue, y compris le Noviciat ouvert à Haileybury en 1910, à la demande de Mgr Latulippe. Le diocèse des Trois-Rivières en compte 4, de même que celui de Sherbrooke; les autres appartiennent au diocèse de Nicolet.

(2) Histoire de sainte Thérèse, d'après les Bollandistes, par une Carmélite, Paris, Retaux, Vol. II, page 408, édit. 1888.

Au surplus, cette biographie est l'œuvre d'une religieuse enseignante. Or, on sait que la pédagogie habitue l'esprit aux analyses psychologiques et accentue les aptitudes que développe en ce sens la pratique de l'ascétisme et du recueillement religieux. Telle qu'elle est conduite, cette étude nous livre assez de faits caractéristiques, de paroles qui sont des maximes d'une sagesse sans prétention, d'attitudes bien dessinées dans le cadre des événements pour nous faire connaître l'âme de l'héroïne. Et l'on admettra que ce fut une belle âme.

La vie de nos religieuses se ressent plus ou moins de l'état des milieux où elle s'épanouit. Ainsi, il y a quelque chose qui invite déjà au calme dans l'aspect uniforme et peu heurté des lieux où la Providence a placé les deux foyers successifs de l'Assomption. Les plaines unies de Saint-Grégoire et la vallée du lac Saint-Pierre n'ont rien qui, par soi, exalte l'imagination. Le cours du Saint-Laurent est seul à nous offrir des images grandioses; encore sont-elles ce qu'il y a de plus paisible au monde.

La vie placide de nos populations riveraines ressemble au cours de ce fleuve. Il n'y a guère de ces industries bruyantes et qui habituent les gens à se précipiter. Tous nos jours se ressemblent. La construction d'un édifice chez nous fait époque. Sans les élections périodiques du régime constitutionnel, il n'y aurait guère d'événements civiques. Sans les incendies qui ravagent parfois nos établissements mal protégés contre ces accidents fâcheux, nous ignorerions les émotions violentes que provoquent les éléments ou les conflits sociaux en d'autres pays plus tourmentés.

Depuis cent ans que nous avons la paix avec nos voisins, les annales intimes de nos familles se ressemblent toutes. Si l'on aligne les naissances et les deuils, puis les départs de certains membres pour les États-Unis ou pour de nouveaux pays de colonisation, on a tout dit. Seules, dans la régularité des saisons de l'année, nos fêtes religieuses marquent les étapes de notre vie populaire.

Ainsi de la vie religieuse, même quand elle n'est pas cloîtrée, et qu'elle s'ouvre chaque jour au flot des jeunes têtes bien éveillées qui viennent y demander les leçons du savoir et de la vertu. La chronique du couvent a peu de récits sensationnels à enregistrer.

Rien d'étonnant donc si la biographie d'une religieuse de notre pays au XIXe siècle, contient peu de faits saillants et beaucoup de réflexions sur ces faits. La vie intérieure et cachée y tient la plus grande place. La supérieure générale comme la plus humble de ses filles, doit subordonner son travail, son administration et les relations qu'elle nécessite aux règles intangibles de la vie intérieure, aux exigences sacrées de ses trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance aux constitutions.

Réconfortante pour les religieuses qu'elle est destinée à édifier, cette lecture devra faire encore du bien aux anciennes élèves et à tous les amis de l'Institut. On se plaira à suivre les méditations inspirées à l'auteur par les documents où s'est posée la main de la fondatrice et par la tradition vivante qui lui en a facilité l'intelligence.

J'ai parlé de méditations. C'est, je crois, le caractère de cette étude psychologique. Ainsi, la religieuse biographe n'a pas cru devoir s'attarder à la description détaillée des lieux où s'est écoulée la vie racontée. Tout entière au souci de saisir la physionomie morale de la fondatrice, de peindre son âme, d'en suivre l'ascension vers les sommets de la vertu et du détachement, elle n'a jeté que de rapides coups-d'œil sur les paysages qui furent familiers à la Mère Saint-Joseph, sur les murs où elle se tint enfermée, sur l'humble mobilier qui lui servit, et même sur les traits caractéristiques de son visage. C'est d'une sobriété d'autant plus louable que l'excès de pittoresque et de couleur locale est dans les goûts d'aujourd'hui.

Sans doute, plusieurs de ces humbles détails trouveront leur place dans la future histoire générale de la congrégation. Pour le lecteur qui aime l'histoire, et surtout pour les lectrices qui furent de la maison, il ne peut pas être indifférent de revoir au fond de la scène des êtres du foyer, les meubles de l'ancien temps, la chapelle primitive et un peu tout ce qui a servi au personnage qu'on fera s'y mouvoir. De même l'aspect extérieur des couvents habités, les arbres qui en ont orné les abords, le jardin, la basse-cour, la margelle du puits, avec, plus au loin, la perspective des champs et du village, et la ligne des bois qui fermaient l'horizon, voilà les éléments de tableaux où l'on aimera à voir figurer en relief et bien vivantes les principales ouvrières de l'Institut.

Pour le moment, il importait de nous montrer à l'œuvre l'éducatrice, l'apôtre et la religieuse, surtout dans sa vie intérieure et dans les motifs qui ont dirigé sa conduite. Par une réserve qu'il serait impertinent de regretter, l'auteur maintient sur les traits physiques de son héroïne le bandeau et le voile symbolique qu'elle-même y garda pendant sa vie. . . .

C'est beaucoup de nous avoir révélé l'âme d'une éducatrice dont la vocation et le zèle apostolique nous font penser à ce beau mot qui est tout un programme illustré dans ce livre: "Je souhaiterais, disait un jour Pasteur, que tout professeur, en franchissant le seuil de sa classe, se dise avec recueillement: Comment élèverais-je aujourd'hui plus haut qu'hier le cœur et l'esprit de mes élèves?"

S'il est dans notre existence nationale ce qu'un de nos poètes a appelé des "perles ignorées", ce sont surtout les vies de nos religieuses institutrices. Il est vrai qu'elles travaillent pour le bon Dieu et la patrie, plutôt qu'en vue de l'histoire.

Mais il faut les remercier quand la reconnaissance et la piété filiale les engagent à faire connaître quelques-unes de ces âmes de choix qui nous montrent la beauté de la religion embrassée dans toute son étendue. Ce spectacle confond la stérilité de certaines vies et stimule la ferveur des existences déjà vouées au service de Dieu et des âmes.

GEO.-A. COURCHESNE, prêtre,
Séminaire de Nicolet.

En la fête de l'Assomption de la Ste-Vierge, 1915.

PEDAGOGY

DIRECTION FOR TEACHING

GEOGRAPHY

During the first two years, the teaching should be completely intuitive and, whenever possible, be given in sight of whatever is spoken of. The children are being taught what is meant by an island, a lake, a gulf, etc., there is no better plan than to represent with earth and water the things spoken of than to draw their attention to any island, lake, etc., in such there be in the neighborhood. Then in order to prepare the pupils to understand maps and the globe, the teacher sketches, on the blackboard, the things already studied. In the same way, the first notions of orientation are given intuitively, by asking pupils to observe the position of the sun: in the morning, at midday, and towards evening. Very early in the Course, pupils are taught the conventional orientation of a plan, a map, a globe.

For this purpose it is a good idea to proceed in the following manner: a board or slate is placed horizontally before the pupils; they are asked to indicate the cardinal points: Each answer is marked N., S., E., W.; they are then asked to determine the position of the school, of the church, of the roads, etc., all of which are represented on the slate by small rectangles; the board, or slate, is then suspended on the wall, with N at the top and the conclusion is drawn that, on plans and maps it is the universal custom for the cardinal points to be placed in the same positions as those which

they non occupy on the slate. The interest and attention of the pupils is kept from flagging by numerous questions. A simple definition, illustrated by a blackboard sketch, may be recited by the pupils in concert, but a text book on geography is of no use in teaching such young pupils.

During the whole period of the elementary course, the teaching remains intuitive; but it gradually becomes more definite. In the Third Year, the children have an atlas for map study. The recitation of the résumé of the preceding lesson links the latter with that of the day, for, in the study of this complex subject, it is essential that there be a close connection between the different lessons. In this year, exercises in map drawing should be commenced; at first the maps should be copies—then they should be drawn from memory. It is the only way to give the pupils an exact idea of the respective situations of places, of the dimensions, relative importance, etc., to make them remember the form and the windings of boundaries, of mountains, rivers, etc. Therefore, during each lesson, the pupils should have before them, a special sketch illustrating the part studied. To facilitate the work of observation and reproduction, the teacher first draws a rectangle, the proportions of whose dimensions are given—which restangle he divides, when necessary, into two or four squares. The rectangle is called the circumscribing figure. The circumscribing figure may take other forms than that of the rectangle, forms which have a general resemblance to the shape of the map which it is intended to trace. This diversity of forms will interest the pupils and will imprint, in a most lasting manner, in their memories, the general appearance of countries studied. Résumés, definitions and enumerations will be recited individually, or in concert, but always with the map in view.

In dealing with the more abstract parts, some means of explaining them concretely should be devised. An apple cut into two parts, in different directions, will give an exact idea of the hemispheres, of the equator, of the meridians, and consequently of the latitude and longitude of a place.

The great natural divisions; physical geography, political geography, industrial and commercial geography, are studied separately; but they should not be kept too much apart, for in many cases they over-lap, and the knowledge of one division helps in understanding the others. That there may be logical sequence in the lessons the following order is recommended: The appearance of the land with its hills and mountains having been described, the river, coasts, climate, productions of all kinds, means of communication, industry, interior and exterior trade and commerce should be spoken of; interesting details should be given concerning the appearance of different regions, the manners, customs, religions, languages of the inhabitants; the political and administrative divisions, etc., should be indicated, the great monuments should be briefly alluded to, etc.—care being taken to point out that all of those things are the consequence the one of the other. In this way rational associations of ideas are formed in

the pupil's minds, they are led to take an interest in geography and thus to understand it more easily.

Let it not be forgotten that the most practical and useful part of geography is that which treats of economical questions: agriculture, industry, commerce, railroads and means of communication. All these questions should be studied with the greatest care, frequently reviewed, gradually developed—not only in the geography of Canada, but in the geography of other countries, and especially in that of countries having commercial relations with Canada; that is to say, the United States, Great Britain, France, Germany, the West Indies, South America, Belgium, China, Japan, Switzerland, Newfoundland, Holland, Portugal, Italy, Spain, Australia, etc. No characteristics detail or any of these points is unimportant, especially with the older pupils. Comparisons are of great help, in this connection, in simplifying numerical data: commercial, agricultural, and industrial statistics, with those of imports and exports, of canals, ports, railroads, etc. These figures being variable and changing from year to year will be out of date when the pupil leaves school. Of what use is it to load his memory with them. In place of figures let comparisons, approximations—by means of lines—be used. For instance, let pupils be told that last year the commerce of Canada was in round numbers, \$473,000,000; imports amounted to about \$260,000,000, exports to \$214,000,000; therefore imports exceeded exports by \$46,000,000, in round numbers. These approximations are close enough to the truth and are easily retained, while the actual figures with the difference would soon be forgotten. Or again, let them be told that Canada exports to England products of a given value, to the United States one-half as much, and so forth, with respect to exports to the West Indies, to Australia, France, etc. Or again, on the blackboard let there be drawn lines of different length to represent approximately our imports and exports.

These simplifying processes should be used also in dealing with other numbers: population, heights of mountains, lengths of rivers, dimensions of lakes, etc. Less definite than figures, they, nevertheless, produce so clear an impression on the mind by their resemblances or contrasts, that the memory retains it without difficulty.

If the simplifying of numerical data and even of other geographical information is extremely useful in studying Canada, the same process is still more necessary in dealing with other countries, in which case what is to be retained may be generalized and abridged to a much greater extent.

This last remark sufficiently determines the limits within which the geography of foreign countries should be confined.

Finally, from time to time, the teacher may supplement the lessons in the text-book by well chosen extracts from books of travel, works on popular science, or literary descriptions from Chateaubriand, Bernardin de St. Pierre, or from several other modern writers.

Statistiques agricoles

APPEL AU PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Dans la livraison de mai, M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques, a dit un mot de l'enquête agricole que le gouvernement de Québec désire faire par l'entremise des instituteurs et des institutrices, congréganistes et laïques. Dans la présente livraison, le Surintendant de l'Instruction publique, dans une lettre au personnel enseignant souligne l'importance de cette enquête et fait appel à la bonne volonté des titulaires des écoles de la Province, et M. Marquis, dans une lettre ouverte aux titulaires des écoles rurales, revient sur le sujet et veut bien faciliter la tâche des titulaires en fournissant un "projet de causerie" à l'adresse des élèves, qui seront invités à servir d'intermédiaires entre l'école et la famille.

Nous prions le personnel enseignant de répondre généreusement à la confiance que le gouvernement et le Surintendant lui témoignent. Nous traversons un temps de crise où chacun doit faire sa part pour éviter la famine qui menace l'univers, notre pays comme les autres. Il ne faut qu'aucune école ne reste en arrière, qu'aucune municipalité garde le silence quand les autorités demandent aux instituteurs, institutrices et élèves un léger service, appelé à produire un résultat considérable, si chacun fait ce qu'il doit faire. D'ailleurs, la tâche proposée est légère et facile.

Donc, tous à l'œuvre quand le Bureau des Statistiques donnera le signal d'agir!

C.-J. MAGNAN.

HYGIÈNE

LA CIGARETTE

Si quelques fanatiques soutiennent encore que l'usage de la cigarette peut être toléré chez l'adulte tout le monde admet que l'on doit strictement la défendre aux enfants et aux adolescents.

Le tabac est un profond perturbateur du système nerveux et, en cette qualité, il dérange, il désorganise le bon fonctionnement de nos principaux organes: le cœur, l'estomac, la vue, etc.

Cette action malfaisante, le tabac l'exerce surtout sur les jeunes constitutions.

L'enfant et l'adolescent, en pleine croissance, ont besoin du travail bien coordonné de leurs organes et, de ces organes, le plus important est le cerveau qui dirige et régularise tous les autres. Le plus léger dérangement des centres nerveux aura donc un retentissement sur toutes les fonctions vitales.



L'EXAMEN DE CATHÉCHISME

(Voir, présente livraison, au chapitre de la *Méthodologie*, "la Rédaction à la petite école".)

Le tabac est un déprimant et un paralysant et, nous le répétons, son action est particulièrement active chez les jeunes dont les organes, incomplètement garnis, ne peuvent se défendre.

Protégeons donc les jeunes contre ses funestes atteintes. En outre de son action générale, le tabac agit encore localement sur les muqueuses de la bouche, des organes respiratoires et les fonctions digestives. Sa fumée âcre irrite la bouche, paralyse les nerfs de ces régions et vicie les sucs secrétés par la bouche et destinés à la première digestion des aliments.

Nous ne voulons pas nous étendre plus longuement sur les effets nocifs du tabac. Ce court et sincère exposé aidera les instituteurs et les institutrices à faire, pour leurs élèves, le procès à mort de la cigarette.

On devra convaincre les enfants que cette impulsion vers le tabac est une maladie de l'imagination, une névrose qu'il faut combattre avec toute la bonne volonté, toute l'énergie que l'on dépense en face d'une impérieuse nécessité.

J.-G. PARADIS, M. D.

“Un nouveau Manuel de Pédagogie”

Monseigneur F.-X. Ross, V.G. et principal de l'École normale de Rimouski, a publié tout récemment un *Manuel de pédagogie théorique et pratique*, à l'usage de l'École normale de Rimouski. C'est un événement pédagogique considérable, en notre province, que l'apparition d'un traité de pédagogie de la valeur du manuel dont le distingué principal de l'École normale de Rimouski vient de doter l'école qu'il dirige. Bien que spécialement destiné aux élèves-institutrices de l'École normale de Rimouski, le traité de Mgr Ross peut rendre de réels services à tout le personnel enseignant, laïque comme congréganiste, et favoriser dans une large mesure l'étude de la pédagogie dans les autres écoles normales.

Le *Manuel de Pédagogie théorique et pratique* est un fort volume de quatre cent soixante-une pages, grand in-8, imprimé avec soin. Il comprend quatre parties ou *Livres*, précédées de notions préliminaires sur la pédagogie et l'éducation, l'instruction, etc.

Le Livre I traite de l'*Institutrice*, le Livre II de l'*Enfant*, le Livre III de la *Méthodologie* (générale et spéciale), le Livre IV de l'*Organisation des écoles*.

Dans l'Avant-Propos, Mgr Ross, dit: “Un mot pour expliquer ce manuel. Je l'ai fait pour les élèves qui parcourent tout le cycle du programme des écoles normales jusqu'au cours académique inclusivement. Dans ce but, j'y ai fait entrer des développements qui ne conviennent pas à tous les cours du brevet; mais le partage de la matière rend facile le choix de ce qui convient à chacun.”

Dans le second livre, l'Auteur a fait entrer la psychologie de l'enfant : "pour donner les raisons des principes pédagogiques que l'élève-maitresse doit s'assimiler dans chaque cours". Une large place a aussi été faite à l'éducation morale.

L'un des attraits du *Manuel de pédagogie pratique et théorique*, ce sont les nombreuses leçons ou démonstrations pratiques qui suivent la théorie. La méthodologie occupe plus des deux-tiers de l'ouvrage, de la page 112 à la page 394, donnant ainsi un caractère absolument pratique au manuel.

Écrit avec clarté, dans un style vivant et agréable, et fruit d'une longue expérience et d'observations judicieuses, le traité de pédagogie de Monseigneur Ross est destiné à faire autorité dans notre mode enseignant.

Nous saluons donc l'apparition de ce précieux ouvrage avec bonheur, comme l'un des événements pédagogiques les plus importants qui se soient produits chez-nous depuis longtemps.

C.-J. MAGNAN

N. B.—*Le Manuel de Pédagogie* théorique et pratique est en vente chez Garneau, à Québec, et chez Beauchemin, à Montréal, au prix de \$1.50 broché ou \$1.75 relié en toile.

Jardins scolaires

(Avis)

Nous aimons à avertir les instituteurs et les institutrices qui n'ont pas reçu de grains de semences du Service de l'Horticulture, pour leur jardins scolaires, que nous avons été dans l'impossibilité de leur en fournir pour plusieurs raisons : *demandes faites à une date trop avancée, questionnaires retournés, terrain non clôturé, sol impropre à la culture et non préparé, lettres mal adressées, et par conséquent, remises trop tard pour envoi du questionnaire et de graines, etc.*"

N. B.—Nous demandons à tous et à toutes de ne pas nous adresser de réclamations ou de nouvelles demandes qui nécessiteraient une correspondance inutile.

SECTION DES JARDINS SCOLAIRES,

(Service d'Horticulture—Parlement, Québec.)

Lettre ouverte aux titulaires des Ecoles rurales de la province de Québec

Chers Collaborateurs,

Le numéro de mai dernier de *L'Enseignement Primaire* vous annonçait que le *Bureau provincial des Statistiques* des écoles rurales serait appelé à servir d'intermédiaire entre les cultivateurs et le gouvernement.

Dans quelques jours, vous recevrez des instructions précises à ce propos, ainsi qu'un certain nombre de cartes portant une lettre et un questionnaire agricole pour chaque agriculteur de votre arrondissement scolaire.

L'honorable Surintendant de l'Instruction publique veut bien vous recommander cette entreprise et vous assurer de son importance.

Une expérience du genre a jadis été faite dans Ontario et elle a donné la plus entière satisfaction. Cette année, les provinces de Saskatchewan et de l'Alberta doivent inaugurer un système analogue de recueil de statistiques agricoles.

J'ai confiance que les titulaires des écoles rurales de la province de Québec sauront faire leur part dans cette enquête nationale, afin que le Canada puisse, l'automne prochain, établir les quantités de minots de blé qu'il pourra expédier dans les pays européens, pour sustenter les Alliés, parmi lesquels tant de nôtres ont écrit en lettre de sang, sur le sol français, le patriotisme et la vaillance des Canadiens.

Comme il importe que vous instruisiez bien vos élèves de ce mouvement, afin qu'ils y apportent leur concours intelligent, vous trouverez, à la suite de ma lettre, un *projet de causerie* que je vous invite à développer devant vos élèves, projet que les plus avancés pourraient même copier, afin d'en donner connaissance à leurs parents.

Dans cette enquête de statistiques agricoles que feront, cette année, la plupart des provinces du Canada, j'aurais l'ambition de voir celle de Québec en tête quand on proclamera le résultat final. Seul, j'échouerais sûrement. Avec votre collaboration dévouée, j'ai le ferme espoir que la victoire couronnera nos efforts.

Votre bien dévoué,

Le Chef du Bureau des Statistiques,

G.-E. MARQUIS

P. S.—Prêre de retourner les cartes sous bandes, ayant soin de laisser les bouts ouverts, pour se conformer aux règlements des postes.

Projet de causerie

POUR LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES, À L'ADRESSE DES ÉLÈVES, À PROPOS D'UN RECUEIL DE STATISTIQUES AGRICOLES EN 1917

Mes chers enfants,

Je désire attirer votre attention d'une façon toute spéciale au sujet d'un travail très important que le Gouvernement de la province de Québec va vous demander de faire pour votre pays.

La plupart d'entre vous, vous êtes des enfants de cultivateurs, et vous savez que ce sont les cultivateurs qui sèment et récoltent le blé avec lequel on fait le pain. La guerre terrible qui sévit depuis trois ans en Europe, et où tant de nos braves soldats se battent courageusement, a fait décroître le nombre de semeurs de blé dans le monde entier et, comme conséquence, les récoltes de froment, si essentiel à l'homme, ont notablement diminué. Il est très important que nous sachions exactement le nombre de minots de blé récolté dans la province de Québec et dans le Canada tout entier, comme aussi il nous faut savoir la quantité que nous pourrions expédier en Europe, aux Alliés. A part ceci, les cultivateurs de ce pays ont tout intérêt à connaître la produit des récoltes de céréales et le nombre d'animaux domestiques sur les fermes; ces renseignements les aideront énormément dans la vente de leurs denrées ou de leurs animaux, pour obtenir un juste prix, au lieu d'avoir à compter sur des rapports fournis par des entremetteurs qui parfois les induisent en erreur.

Aujourd'hui, grâce aux découvertes merveilleuses de la science, cables transatlantiques; télégraphie sans fil, moyens faciles et rapides de transports par steamer, le monde semble être plus petit qu'autrefois, et c'est pourquoi le blé de même que les autres denrées servant à l'alimen-

tation humaine sont vendus à des prix dont la valeur est déterminée par la récolte dans l'univers entier. Pour cette raison, les gouvernements de plus de quarante pays se sont associés pour former un grand *Institut*, appelé "l'Institut International Agricole", à Rome, et le Canada, constitué par chacune de ses neuf provinces, s'est engagé à faire un recensement annuel, pour connaître la quantité de blé récoltée ainsi que des autres grains ou légumes, afin d'en informer le dit *Institut* lequel publie à son tour, des statistiques complètes sur la production agricole du monde entier.

La province de Québec doit fournir sa quote-part de renseignements à cet *Institut*, et c'est pourquoi le Bureau des Statistiques de Québec me charge de faire distribuer à chaque cultivateur une carte portant un questionnaire et une lettre. Quand je vous aurai expliqué chacune des questions de cette carte, quelques-uns d'entre vous seront chargés d'en faire la distribution, chez les agriculteurs de cet arrondissement, en leur demandant de bien vouloir répondre aux questions, au meilleur de leur jugement. Vous me rapporterez cette carte quand elle aura été bien remplie. Pour ma part, je devrai retourner toutes ces cartes au Bureau des Statistiques du Gouvernement de la Province, à Québec, où on fera l'addition des renseignements statistiques qu'elles porteront. Puis plus tard, ces chiffres, qui paraîtront dans les revues agricoles, compilés par comté, nous feront connaître le nombre d'âres ou d'arpents ensemencés en blé, en avoine, etc., ainsi que celui des animaux domestiques gardés pour la ferme, dans la province de Québec. Le Gouvernement des autres provinces du Canada en envoyant le résultat d'une enquête analogue au Bureau Fédéral des Recensements et Statistiques, rendra celui-ci capable de communiquer à l'Institut International Agricole de Rome, le résultat des semailles au Canada. Alors cet *Institut* nous dira la superficie totale ensemencée en diverses céréales, dans le monde entier. A l'automne, après la récolte, des correspondants spéciaux feront connaître le rendement moyen à l'arpent, et en multipliant les superficies ensemencées par ce rendement moyen, nous saurons au juste la quantité de blé récoltée au Canada, et nous pourrons ensuite déterminer combien de millions de minots que les fermes pourront mettre sur le marché pour alimenter les autres pays. Et ce que nous disons pour le blé s'applique également pour les autres céréales, les légumes et les animaux domestiques.

La culture des céréales (blé, orge, seigle, avoine, sarrasin, etc.), comme vous le savez sans doute, est l'industrie la plus importante dans la province de Québec, et comme les prix sont maintenant trois fois plus élevés qu'avant la guerre, vous comprenez qu'il est très important de connaître au juste la quantité de minots dont nous pourrons disposer après la récolte.

Maintenant, je crois vous avoir expliqué assez clairement ce que vous allez avoir à faire. Vous pouvez contribuer au succès de cette enquête agricole et votre effort sera tout aussi méritoire que l'effort de ceux qui évoluent sur une scène plus large. Donc, je compte sur votre zèle et votre intelligence pour faire la distribution de ces cartes et pour aider vos parents à les bien remplir, si nécessaire.

Rappelez-vous encore une fois, mes chers enfants, qu'il y va de l'intérêt de vos parents, comme de celui de toute la province elle-même, puisque le cultivateur est le nourricier du monde entier, surtout à ce moment où la famine, plus horrible encore que la guerre—car elle atteindra tous les foyers sans distinction—menace de nous étreindre dans ses serres.

Le gouvernement prend des mesures préventives pour l'éloigner en faisant un inventaire de nos ressources agricoles. Quel est celui qui voudrait lui refuser son concours? Chaque carte remplie et retournée assurera davantage le succès de cet inventaire.

"Histoire du Canada"

Le cours élémentaire de l'excellente "Histoire du Canada" par C.-S. Viator que nous avons recommandé l'année dernière, vient d'être approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Le cours intermédiaire l'a été en mai 1916. Ces deux manuels sont faits d'après une méthode des plus rationnelles. Ils sont imprimés avec soin et très bien illustrés.

En vente chez les Clercs de Saint-Viateur, 2061, rue St-Dominique, Montréal.

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

On exposera d'abord l'image à l'observation des élèves pendant quelque temps, afin qu'ils prennent connaissance du sujet.

La conversation suivra entre le maître et les élèves, et cette conversation complètera et perfectionnera le travail d'observation fait d'abord par les élèves seuls.

Le Maître.—Mes enfants, nous allons causer ensemble du sujet que vous venez d'étudier dans cette image. Voyons, Georges, voulez-vous nous dire où se passe la scène représentée par l'artiste ?

Georges.—Monsieur, elle se passe dehors, sur une terrasse près de l'église.

Maître.—Comment voyez-vous que c'est une terrasse ?

Georges.—La campagne que l'on aperçoit au loin, montre que le lieu où sont les personnages est élevé, puis il est pavé de grandes pierres plates et bordé d'un petit mur bas formé de grosses pierres taillées.

Maître.—C'est-ce qui vous fait croire que c'est près de l'église ?

Georges.—C'est la porte dont on voit seulement une partie; puis une affiche qui doit faire des annonces pour les fidèles qui fréquentent cette église.

Maître.—Bien, mon Georges, vous avez observé avec attention, et vous vous rendez bien compte de ce que vous voyez.

Maintenant, Jean, pourriez-vous nous dire s'il y a des meubles ?

Jean.—On ne voit qu'un fauteuil à droite; il a dû être apporté là pour la circonstance; car ordinairement il n'y a pas de meubles dehors.

Maître.—Parlons des personnes. Combien en voyez-vous ?

Jean.—Il y en a sept.

Maître.—Détaillez un peu.

R.—Monsieur, je ne sais pas ce que c'est que détailler.

Maître.—Au lieu de parler de tous ensemble, parlez un peu de chaque sorte de personnes.

Maître.—On voit trois petits garçons et trois petites filles, puis un prêtre.

Maître.—A vous, Henri, le prêtre porte-t-il le costume ordinaire des prêtres ?

Henri.—Non, monsieur, il a une grosse robe qui n'est pas ajustée et terminée en haut par un capuchon; autour des reins une corde lui sert de ceinture.

Maître.—Mais alors qu'est-ce qui nous montre que c'est un prêtre ?

Henri.—Monsieur, le livre qu'il a dans les mains nous dit qu'il fait le catéchisme aux enfants. Il interroge et il explique.

Maître.—Ne vous rappelez-vous pas les premiers prêtres qui sont venus au Canada, au commencement de la colonie ?

Henri.—Oui, monsieur, les Pères Récollets, en 1615.

Maître.—Très bien! Le prêtre que vous voyez là est un religieux de saint François comme les Récollets; il y en a encore au Canada: les Franciscains et les Capucins.

Philippe, maintenant, pourrait bien nous dire si tous les enfants suivent la leçon de catéchisme?

Philippe.—Je ne crois pas, monsieur; il y en a un qui est habillé en enfant de chœur et qui est assis dans le coin à droite près du fauteuil du Père.

Maître.—A-t-il l'air de s'intéresser à la leçon?

Philippe.—Oui, monsieur; il écoute attentivement et suit les réponses qui sont données; on voit qu'il sait comme il faut tout ce qui est demandé et qu'il répondrait très bien s'il était interrogé.

Maître.—Les autres enfants ont-ils l'air aussi certains.

Philippe.—Les trois petites filles ont l'air de bien savoir; mais les deux petits garçons ont l'air un peu en peine, et paraissent inquiets pour le moment où il faudra répondre.

Maître.—D'où peut venir cette gêne?

Philippe.—C'est probablement qu'ils n'ont pas étudié comme les petites filles.

Maître.—Et comment vous apercevez-vous qu'ils sont en peine?

Philippe.—Le premier qui devra répondre a le regard inquiet, sa main droite supporte son menton; on voit à son air qu'il voudrait bien voir son tour passé.

Maître.—Et l'autre petit garçon? voyons, Georges!

Georges.—Il parle à la petite fille qui doit passer avant lui, il regarde dans son livre par-dessus son épaule. Il lui demande peut-être de lui souffler quand son tour sera venu.

Maître.—Tous ces enfants-là vous paraissent-ils des petits Canadiens?

Georges.—Non, monsieur, je crois que ce sont des petits Italiens, car j'ai déjà vu des images, où les Italiens étaient habillés ainsi.

Maître.—Vous avez raison. Alors quel titre pourrait-on donner à ce tableau? Dites nous cela, Jean.

Jean.—Une leçon de catéchisme en Italie.

Maître.—Très bien! C'est un beau tableau où l'artiste a su peindre, sur les visages, les sentiments intérieurs des personnages; la gravité du Père, les physionomies confiantes ou inquiètes des enfants, selon le travail d'étude fait à l'avance; l'attention de l'enfant de classe, et l'appréciation qu'il semble faire des réponses. Tout est beau et vrai!

Maintenant, mes enfants, je vais vous donner un canevas qui, avec le travail que nous avons fait ensemble, vous mettra à même de faire une bonne rédaction.

CANEVAS.—Décrivez le lieu de la scène: terrasse, pavé, bordure, église.
—les personnages: le prêtre, son costume; les enfants, différence d'attitude

des garçons et des filles.—D'où vient cette différence?—L'enfant de chœur, où il est, son attitude.—Un mot pour apprécier le tableau.

—Avec ce canevas et préparés par la conversation en classe, les élèves seront capables de faire une bonne rédaction selon leur degré d'avancement.

UNE LEÇON DE CATÉCHISME EN ITALIE

La scène se passe près d'une église sur la terrasse pavée de grandes pierres plates et bordée par un mur bas fait de gros blocs de pierre taillée. C'est la leçon de catéchisme. Le curé est un bon Père franciscain, facile à reconnaître à sa robe large terminée en haut par un capuchon, et à sa ceinture qui est une simple corde. La figure grave et sérieuse est cependant empreinte de bonté et ne doit pas effrayer les enfants. Trois petites filles et deux petits garçons sont en rang et doivent passer chacun à leur tour aux interrogations. Les petites filles ont des visages confiants, car elles ont dû se préparer avec soin à répondre. Mais on ne peut en dire autant des petits garçons qui ont l'air en peine. Le premier se tient le menton et son regard est fixé sur le Père; on voit bien qu'il est un peu inquiet et qu'il a hâte que son tour soit passé. Le dernier est encore moins sûr de lui; il regarde sur le livre de la petite fille qui le précède, et semble l'inviter à lui souffler un peu quand son tour viendra. Il est bien probable que les deux petits gars ont plutôt passé le temps à jouer qu'à apprendre leur leçon. L'enfant de chœur que l'on voit assis dans le coin près du fauteuil du Père, écoute les bras croisés les réponses qui sont faites, et semble les apprécier.

A son air, on voit que les questions faites ne l'embarrasseraient pas. La douce gravité peinte sur le visage du Père; l'assurance ou l'inquiétude des enfants; l'air sérieux et réfléchi de l'enfant de chœur; tout cela, bien éclairé par le ciel d'Italie fait un tableau plein de beauté où l'artiste a fait preuve d'un véritable talent.

—Il est évident que tous les élèves ne réussiront pas avec le même succès. Quelques-uns même se contenteront de faire quelques phrases avec les termes du canevas. Mais tous devront faire un effort pour exprimer par écrit ce qu'ils ont vu. Et leurs phrases devront être correctes. Il ne s'agit pas de faire de la littérature, mais de s'accoutumer à se servir indifféremment de la parole ou de l'écriture pour exprimer ce que l'on pense. Par ce moyen on ne trouvera pas les enfants qui ont écrit pendant quatre, cinq et six ans à l'école, sans avoir appris à utiliser l'écriture.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture how many persons do you see? In the picture I see four persons.

Are they all men? No, they are not all men.

How many men are there? There are two men.

Then the other two are women? No, the other two are not women.

I suppose then that they are girls? Your supposition is incorrect, they are not girls.

If they are neither men, women, nor girls, they must be boys? I am sorry, sir, and I know that it is impolite to say it, but truth, which is greater than politeness, compels me to say it, you are wrong again.

Well if the other persons are neither men, women, girls, nor boys, what are they? One is a woman, the other is a boy.

Are they related? Yes, I think the woman is the boy's mother; and if she is his mother, of course, he is her son.

What is the trade of the men in the picture? It is the trade of painter.

How do you know that they are painters? Why, sir, there is so much paint in the picture that I imagine I can smell it.

I have no doubt that your nose is gifted with a powerful imagination, but you have not answered my question.—Well, sir, since you are so very exacting, I will do my very best to satisfy you; in the first place, in the picture there are four pots of paint and a tin of oil; in the second place one of the men has a pot of paint before him and he is holding a paint-brush in his right-hand; in the third place, the other man is holding a pot of paint with a brush in it with his left-hand.

Where are the other two pots of paint and the can of oil? One of the pots is on the corner of a table, while the other pot and the can of oil are on the floor close to the table.

Have you any other reason for thinking the men painters? Yes, they both have on caps and overalls such as painters wear when at work.

What are overalls? They are loose garments, principally trousers, worn over others, to protect them from being soiled.

Are the men painting? No, they are not.

What are they doing? They are looking at the small boy.

How are they looking at the small boy? Now don't say they are looking at him with their eyes; that would be a very poor joke, and it would not be an answer to my question. All right, I'll try and not make any poor jokes. They are looking at the boy with interest.

Very good; could you use an adjective, to qualify the word interest, which would tell with what kind of interest they are looking at the small boy? They are looking at the boy with amused interest.

What is there interesting and amusing about the small boy? He sat in the paint somewhere, for the seat of his trousers is covered with paint, and his mother is taking him to task for it.

What is the boy's name? It is Bobbie.

How do you know that it is Bobbie? His name, Bobbie, is printed at the bottom of the picture.

What is his mother saying to Bobbie? She is saying: "Bobbie, have you been sitting in paint?"

What is Bobbie saying in answer to his mother? He is saying: "Yes, Mama, but you must n't spank me. You'll get it all over your hand."

What is the meaning of the word spank? To spank means to slap with the open hand.

Where did the boy think his mother would spank him? He thought she would spank him on the part of his trousers where the paint is.

Is he a kind boy? Yes, sir, I think he is a kind boy.

Why do you think he is a kind boy? I think he is a kind boy because he wishes to prevent his good mother from soiling her hand with the paint on his trousers.

Now don't you think he is more desirous of avoiding the spanking than of keeping his mother from getting paint on her hand? Perhaps he is desirous both of getting off without a spanking and of preventing his mother from soiling her hand.

You mean to say that he is "*Killing two birds with one stone*"? I don't understand, sir, I don't see any birds, I don't see any stone, and I don't see any one killing anything.

You are not clever; "*Killing two birds with one stone*", is a proverb, it means trying to do two things at once. Oh, it is a proverb, I'm not well up in proverbs.

You don't appear to have much liking for proverbs? No, sir, I can't say that I sit up late at night studying them.

What is a proverb? I don't really know what it is.

Well a proverb is a short pithy sentence expressing a truth ascertained by experience; a sentence which briefly and forcibly expresses some practical truth; a wise saw; an adage; a maxim. Do you understand? No, I don't understand very much; a proverb appears to be so many different things that it is hard for me to have a clear cut idea of what it is.

In the first definition: *a proverb is a short sentence expressing a truth ascertained by experience*, what is there that you don't understand. Well, sir, there are three words, *pithy*, *ascertained* and *experience*.

Pithy: in this case, means *strong, vigorous, forceful*.

Ascertained: means *found, discovered*.

Experience: means *continued and varied observation*.

In the third definition, sir, *a proverb is a wise saw*, what is the meaning of the word *saw*? In this case, the word *saw* means a *saying*.

What is an *adage*, sir? An *adage* is an old saying which has obtained credit by long use.

Sir, what is a *maxim*? A *maxim* is an established principle; a principle or formula embodying a rule of conduct.

Now can you say why the painters are amused? Yes, they are amused at the artful way in which the small boy is trying to avoid a beating, not by asking to be let off, not by begging for mercy, not by explaining that he is the victim of an accident, but by charitably warning his good mother that if she spansk him her hand will be covered with paint.

Where is the woman standing? She is standing in front of the boy.

Describe her position. Her feet are well apart, her left hand is on her left hip, her right arm is slightly raised and bent out from the elbow; her right-hand, with the exception of the thumb and index finger which are outstretched in a warning manner above the boy's head, is closed; from her waist up she is leaning slightly forward; her face, pose and manner are threatening.

Describe the boy's posture. He is facing his mother; his feet which are well apart are planted firmly on the floor; both hands are uplifted, the fingers of the right one wide apart, the left one slightly higher than the right one is pressing his mother's threatening right wrist, gently upward; his appearance and pose is a plea for patience, an appeal to his beloved mother to have a little common sense, not to be hasty, not to be rash, to remember that if the seat of a little boy's trousers is not an absolutely ideal spot for the display of the painter's wares, neither will the lovely hand of a lady like his mother, be rendered more beautiful by a coat of paint.

What do you think of Bobbie? I think he is a wise boy all right; he may not have shown much sense in sitting in the paint, but he is displaying great tact in his effort to persuade his mama to keep from soiling her beautiful hands by spansking him.

Describe the picture briefly. It is a humorous picture. In the scene which it represents, the audience is composed of two highly amused grinning painters, in overalls, and the actors are a small boy and his mother. They are both excellent in their parts and the play they are acting though a comedy for the spectators is a half tragedy for the little boy. He is slender and long haired; he has on a very close fitting waist and extremely short trousers, which leave his legs bare from well above his knees to some distance below them. Socks and shoes complete his costume. His legs apart and his feet firmly planted on the floor, he stands with uplifted countenance and hands facing an irate woman, his mother, who with raised hand and menacing countenance asks him the terrible question: "Bobbie, have you been sitting in paint?" Bobbie does not attempt to deny the accusation, the paint on the seat of his trousers is too plainly visible, but with a skill which shows that some day he will be a great lawyer or politician he answers in his most conciliating voice: "Yes, Mama, but you mustn't spansk me, you'll get it all over your hands".

DOCUMENTS SCOLAIRES

Association des Institutrices catholiques de Québec

Séance du 9 avril 1917, tenue dans la salle de la Bibliothèque de St-Sauveur.

Présentes: Mlles M. Turcot, trésorière, P. Turcot, ass.-trés. (Lévis); M.-L. Béland, ass.-sec. (Québec); M. Dussault, C. Pagé (Les-Écureuils); E. Pelletier, A. Pelletier (Lévis); M. Martineau (St-David); A. Vézina (Cap St-Ignace); et M.-Lse Pepin, secrétaire (Québec).

Proposé par Mlle M.-Lse Pepin, secondée par Mlle M.-L. Béland et résolu: que de sincères condoléances soient offertes à Mlle Z. Ferland dans le deuil profond et si douloureux qui vient de la frapper par la mort si prompte de sa bien-aimée sœur, Mlle Odélie, ancienne secrétaire de l'Association des Institutrices catholiques de Québec. Mademoiselle Ferland a jeté sur l'Association, un bel éclat, par la clarté et le solide de ses écrits. Du haut du Ciel, nous espérons que notre ancienne secrétaire continuera à nous aider et à aider les institutrices séculières dans la noble tâche de l'enseignement.

Proposé par Mlle A. Vézina, secondée par Mlle P. Turcot, et résolu: "que le R. P. Désillets, recommandé par le R. P. Supérieur des O. M. I., soit prié de devenir le chapelain de l'Association des Institutrices catholiques de Québec".

Proposé par Mlle M. Dussault, secondée par Mlle C. Pagé et résolu: "que de sincères remerciements soient offerts au R. P. Valiquette, O.M.I. co-chapelain de l'Association et nommé curé à Lachine, pour son dévouement à l'égard de l'Association".

Il faut aussi résolu que de sincères remerciements soient offerts à M. Roy, ex-inspecteur d'écoles, pour son inlassable dévouement envers l'Association.

Proposé par Mlle Martineau, secondée par Mlle A. Pelletier, et résolu: "que la retraite fermée aura lieu au Couvent de Sillery, du 20 au 24 août."

Les institutrices et leurs amies qui désirent suivre cette retraite sont priées d'envoyer leur adhésion à Mlle M.-Lse Pepin, secrétaire de l'Association, et organisatrice de la retraite.

Au revoir, au doux nid de Sillery, du 20 au 24 août.

No 3, rue St-Augustin,
Québec.

M.-LSE PEPIN,
Secrétaire de l'Association.

Visite de M. le Surintendant à l'école Normale de Valleyfield

L'honorable C.-F. Delâge a été l'hôte de l'École normale, le 27 mars dernier. Vivement attendue, cette première visite a permis au personnel enseignant et enseigné d'offrir à M. le Surintendant une fête pédagogique, hommage cordial des membres au chef sympathique et distingué qui préside aux destinées de l'Instruction publique en notre Province.

De pareilles fêtes font du bien à la cause sacrée de l'enseignement primaire, à celles qui s'y préparent et à celles qui les préparent, puisque: "Rien n'éclot dans la fleur sans venir de la sève", selon le mot du poète. Elles cimentent l'union qui fait la force et favorisent les échanges de vues qui font la lumière.

Dès son arrivée, M. le Surintendant est allé saluer Monseigneur l'Évêque de Valleyfield qui lui a offert l'hospitalité du palais épiscopal. Puis, accompagné de M. le Principal, il s'est rendu à l'École normale où l'attendaient les Directrices de l'École, les religieuses des SS. NN. de Jésus-Marie.

Après le banquet, visite de l'une des écoles de la cité: l'école Emard.

Il y a eu présentation d'adresses, l'une par M. A.-A. Frappier, directeur des écoles de la Ville, au nom du personnel enseignant et de M. J.-G. Laurendeau, C.R., président de la Commission scolaire, et l'autre par l'un des élèves de l'École. M. le Surintendant a répondu à ces deux adresses, félicité le Directeur, donné des paroles d'encouragement aux institutrices et de sages conseils aux enfants.

VISITE AU COLLÈGE

La visite au Collège, si courte soit-elle, est un pèlerinage presque obligatoire pour les personnes qui traversent Valleyfield. M. le Surintendant y fut reçu par M. l'abbé Aubin, supérieur, qui, entouré du corps professoral au complet, lui a souhaité la bienvenue et présenté les hommages des Professeurs. Puis aux accords joyeux de la fanfare, et aux acclamations enthousiastes des collégiens qui l'attendaient dans leur grand-salle, a succédé l'adresse des élèves dite par M. Lionel Deguire, philosophe de 2^e année.

M. le Surintendant, en réponse, exprima aux professeurs de la maison "ses chers collaborateurs" l'admiration que lui inspirait leur dévouement; il dit la part qu'avaient les collèges dans sa sollicitude; il conjura la jeunesse de se préparer dans l'ensevelissement de l'étude et la science de la prière aux luttes de l'avenir: l'heure est grave; le pays a besoin d'hommes fiers et courageux, et la vieille génération s'en irait consolée et paisible, si elle savait devoir se lever une jeunesse qui ne reculait pas devant les tâches nécessaires.

Monsieur le Surintendant ayant ainsi jeté des semences d'avenir se retira aux accents de la fanfare.

A L'ÉCOLE NORMALE

Mais c'est à l'École normale qu'avait lieu le soir, la réception principale. Une séance pédagogique publique y était offerte au distingué visiteur par les élèves-institutrices; cette séance fut présidée par S. G. Monseigneur Emard. M. le Surintendant a pu constater personnellement quel concours effectif les cercles pédagogiques apportent à la formation des institutrices de demain.

"L'importance de la préparation personnelle de l'institutrice" illustrée par une classe d'histoire du Canada ayant trait à la bataille de Châteauguay, a fourni matière à une amicale discussions à laquelle ont participé Mesdemoiselles Nadon, Toupin, Pesant, Nepveu et Favreau.

Cette dernière, chargée de la partie pratique, les a toutes ralliées à sa conclusion suivante: "Nulle autre matière que l'histoire, à part le catéchisme, ne nous permet de faire arriver aux jeunes intelligences plus d'idées justes et pratiques, d'inspirer plus sûrement l'amour de la vertu et la haine du vice, de cultiver plus efficacement les sentiments patriotiques. C'est assez dire que la leçon d'Histoire exige une préparation sérieuse.

De la préparation dépend en très grande partie sinon en totalité l'excellence de la leçon, le degré d'instruction des élèves et même, peut-on ajouter, la qualité de la discipline; car le défaut de préparation se trahit par l'inquiétude et l'humeur chez l'institutrice qui perd du temps, hésite, se reprend, s'écarte du sujet en des digressions oiseuses et inopportunes, bref, ennue et lasse son jeune auditoire qui se compense en portant son activité sur des objets étrangers à la leçon. D'où distractions, bavardages, rires, avec l'ennuyeux cortège des réprimandes et des punitions.

Un exposé du mode de préparation de la leçon d'histoire par Mlle Favreau a couronné cette sereine discussion.

Au cours de la séance, il y eut aussi de la déclamation, du chant et de la musique.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Principal avait souhaité la bienvenue à M. le Surintendant, et lui avait présenté les hommages et les vœux de tous.

Pour couronner la fête, l'honorable Surintendant de l'Instruction publique a prononcé avec l'éloquence communicative qui le caractérise, un discours très écouté et très applaudi, dont voici un bref résumé.

Le Surintendant dit d'abord combien il apprécie la cordiale réception dont il est l'objet, puis il fait l'éloge de l'école normale dont la mission est de préparer des institutrices dévouées et compétentes. L'école normale de Valleyfield est une école presque bilingue, c'est là une preuve de la générosité et de la largeur d'idées de la province de Québec. Il félicite aussi le Cercle pédagogique pour ses efforts couronnés de succès et encourage les élèves institutrices à s'appliquer de plus en plus à devenir d'excellentes institutrices, à qui incombera bientôt la tâche de former moralement et intellectuellement les générations de demain.

M. le Surintendant rappelle aussi que l'organisation scolaire de la province de Québec constitue le fort de l'Église, de la Famille et de l'État, et dit que nous devons nous efforcer de profiter de plus en plus des avantages que nous offre cette organisation.

UN TÉMOIN.

Visite à l'École Normale de Saint-Hyacinthe

PAR L'HONORABLE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE MADAME DELAGE

Voici le programme de la première visite officielle du Surintendant de l'Instruction publique à l'École normale de St-Hyacinthe, le 26 avril dernier:

Dans l'avant-midi: réception de M. et Mme C.-F. Delage à la gare du Grand-Tronc, par M. l'abbé A. Fontaine, principal.

Visite à l'évêché de Saint-Hyacinthe, pour saluer Sa Grandeur Monseigneur A.-X. Bernard.

10.30 a.m. Hommages et bienvenue aux distingués visiteurs, M. et Mme Delage, et aux personnes qui forment leur cortège d'honneur, par le personnel de l'École normale.

Chant: Souhaits de félicité. Offrande de fleurs à Madame C.-F. Delage; réponse de M. le Surintendant à l'adresse de bienvenue.

12 a.m. Banquet sous la haute présidence de S. G. Mgr A.-X. Bernard, et où tous les invités de la salle de réception furent conviés.

Ce programme fut parfaitement rempli. Après avoir salué S. G. Mgr de St-Hyacinthe qui reçut le distingué visiteur avec la plus aimable courtoisie, M. le Surintendant se dirigea vers l'École normale où l'attendaient plusieurs prêtres, ainsi que le personnel enseignant qui lui présenta ses hommages et l'introduisit dans la vaste salle de réception, ornée avec autant de goût que de noble simplicité.

La cantate: "Gloire à la survivance de nos preux", fut rendue avec élan. On sentait que ces jeunes filles célébraient les héros de leur patrie.

M. l'abbé Fontaine, principal, présenta alors les élèves à l'honorable Surintendant, et voici ce qu'il dit en substance:

"C'est la plus jeune des écoles normales de cette Province que vous daignez visiter aujourd'hui, M. le Surintendant. Son histoire n'est pas longue, puisqu'elle ne compte pas encore un lustre d'existence; mais elle est pleine d'espérance. La réception qu'elle vous fait en ce moment n'a peut-être pas l'éclat et la splendeur des fêtes occasionnées par votre retraite de la vie politique et votre passage dans d'autres maisons d'éducation; c'est l'écho de la montagne qui se répercute dans la vallée; cependant pour être modeste, elle n'en est ni moins cordiale ni moins sincère.

"Ce qui a fait jusqu'aujourd'hui la note caractéristique de notre école, c'est le grand nombre de ses élèves... ce qui a fait sa richesse, c'est leur bon esprit, leur amour du devoir, leur désir de devenir des institutrices compétentes. Des 255 anciennes à qui on a conféré un diplôme, plus des trois quarts ont enseigné et plus de la moitié sont encore dans l'enseignement et font honneur à leur Alma Mater. Ces heureux fruits, nous les devons aux Religieuses qui dirigent cette maison, à leurs méthodes pédagogiques, à leur zèle apostolique, à leur salutaires exemples..."

M. le Principal rappelle ensuite les émotions patriotiques et chrétiennes que ressentait Louis Veillot chaque fois qu'il passait devant un petit séminaire et fait ressortir une similitude d'apostolat qu'exercent nos séminaires et nos écoles normales, la similitude de services qu'ils rendent à la religion et à la patrie.

Puis, après avoir proclamé la faillite de la science qui ne s'appuie pas sur Dieu, il rend hommage à la sagesse de nos législateurs qui ont placé l'école normale sous la tutelle de l'Église et ne craint pas d'affirmer que le moyen le plus assuré de fournir à M. le Surintendant les collaboratrices dont il a besoin pour son œuvre, c'est "d'initier les normaliennes à une science plus belle, à une vertu plus haute que celle de la terre, au secret d'un bonheur qui survit aux misères et aux déceptions de ce monde d'un jour..."

M. le Principal se dit à l'aise pour parler d'éducation chrétienne, parce qu'il sait que M. le Surintendant "est à même d'en constater chaque jour les heureux effets dans celle que le bon Dieu a associée à sa vie..."

Il laisse ensuite aux normaliennes le plaisir de dire elles-mêmes leurs sentiments.

Mlle Yvonne Nadeau s'avance sur la scène; elle est accompagnée de Mlle Augustine Berthiaume et de Mlle Jeanne Dussault. Elle redit la gloire des preux de la patrie et de leurs vaillants successeurs. "Honneur à vous, M. le Surintendant, en qui nous saluons toutes les hautes

qualités qui illustrèrent nos aïeux! Honneur au lieutenant de Sa Majesté et à son état-major, pour avoir su reconnaître et apprécier le mérite qui vous distingue! Honneur à cette école qui inscra dans les fastes les plus glorieux de ses annales, ce 26 avril 1917. . . .”

Faisant allusion à la dernière réception faite au regretté M. de LaBruère, elle dit: “Permettez que le souvenir de son dernier adieu se mêle aux charmes délicats de votre première visite pour vous offrir un double tribut de respect et d'hommage. . . . Il fut grand, celui que la mort vient de coucher dans sa tombe: grand par ses ancêtres qui furent les intrépides pionniers de la colonisation au Canada. . . . grand par son intelligence supérieure et élevée. . . . grand par son jugement droit et sûr. . . . grand par ses œuvres qui lui survivront et seront pour l'avenir comme des jalons lumineux. . . . Héritier de sa noble succession, revêtu de son mandat, le pays salue en votre honorable personne un digne continuateur de l'œuvre des Meilleur, des Chauveau, des Oimet, des de LaBruère. Quelle joie n'éprouvait pas ce dernier en apprenant votre élévation à la surintendance de l'Instruction publique! Si j'eusse dû faire un choix, disait-il, nul autre nom ne se serait trouvé sur mes lèvres. Dieu soit béni! l'éducation dans ma province restera canadienne-française, c'est-à-dire, élevée, catholique!”

Quelques aimables paroles à Madame Delâge terminaient cette vibrante adresse. Les trois jeunes filles personnifiant l'éducation, l'agriculture et le progrès, continuèrent la conversation dans un style choisi. S'attribuant chacune la plus large part dans la gloire et la prospérité du pays, elles firent valoir avec feu, et leurs avantages et leurs ressources et leurs bienfaits, citant avec à propos les noms de nos hommes illustres et faisant passer sous nos yeux les grandes phases de notre histoire. Il est difficile de les suivre dans leurs brillantes envolées que des chants enthousiastes rendaient plus animées encore. Enfin la Foi (Mlle Jeanne Meunier) vint apaiser leur discussion et les rallia sous son drapeau. “Tant que l'Éducateur, affirme-t-elle, s'inspirera aux sources de la religion, tant que l'Agriculture tiendra la croix avec la charrue, tant que le Progrès s'éclairera au flambeau de la Foi, Dieu régnera sur notre peuple, et sa conservation, s'il le faut, sera l'effet d'un prodige de l'intervention divine.” Une touchante allusion à l'érection de monument de la Foi sur le promontoire de Stadaconé fut l'occasion d'une délicate louange à nos chefs d'État.

Pendant qu'un chœur final faisait résonner les échos de la vaste salle, on offrit un sceptre de fleurs à M. le Surintendant et une corne d'abondance aux multiples corolles à Mme Delâge.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un pâle résumé de la délicate réponse de M. le Surintendant:

“J'ai reçu avec plaisir l'aimable invitation de visiter l'École normale de St-Hyacinthe. Il me tardait de venir vous offrir mes félicitations et mes vœux. . . . Vous me prodiguez fleurs et compliments. . . . Je ne mérite pas toutes ces ovations, mais je comprends que c'est une des obligations de ma charge de recevoir des assauts comme ceux de ce jour. . . .

“Vous vous plaignez de n'avoir point d'histoire pour votre école. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, est-il dit quelque part. Si la vôtre n'est pas longue, elle est touchante, et je dois en ce jour des remerciements à celle qui dirige cette maison, à la communauté qui a accepté avec patriotisme et dévouement la demande du gouvernement pour la fondation de cette belle École normale. Vous n'avez pas reculé devant aucun sacrifice; je vous félicite, Mme la Supérieure, et je vous remercie. . . .

“Je félicite encore et je remercie celles qui m'ont salué et qui ont provoqué chez moi de si douces émotions. Vous avez rappelé le souvenir de celui qui dort son dernier sommeil sur cette terre de Saint-Hyacinthe qui l'a vu naître. . . . Oui, il fut grand dans ses ancêtres, dans ses œuvres, et sur sa tombe je dépose mon admiration et mes hommages. Il survivra, et veuillez croire que je n'ai d'autre ambition que de continuer à ensemerer le sillon qu'il a tracé et fécondé de ses sueurs.

“Vous êtes venues ici, Mesdemoiselles, dans cette pépinière de formation professionnelle pour puiser les principes qui, demain, serviront à ceux que les familles vous confieront, ces principes de fidélité au passé, de loyauté au présent, qui sont un sujet d'orgueil pour notre race. . . . C'est l'atavisme qui se continue. Quand vous allez au berceau de nos origines, vous y voyez sans doute des pionniers du sol, mais aussi des éducateurs et des éducatrices. Vous avez salué dans celle qui est à mes côtés, l'amie, la confidente, la consolatrice de ma vie. En effet, elle n'a pas été étrangère à ma nomination. Il m'a fallu un jour répondre à l'appel du peuple et entrer dans l'arène par-

lementaire. A cette mission, je m'étais attaché, et quand il m'a fallu briser ces liens pour répondre à un autre appel, j'hésitais. Après avoir délibéré dans le petit conseil de la famille, j'ai dit: Dieu le veut, et à ce moment celle que vous avez saluée a joué son rôle. . . ."

Puis ce fut l'heure du banquet. Un menu princier fut servi par les normaliennes.

Après le dîner, visite de l'établissement, courte et bienveillante apparition au pensionnat de la Maison Provinciale. Et accompagnés de MM. les curés de la Cathédrale et de Notre-Dame du Rosaire, de Son Honneur le Maire de St-Hyacinthe et des membres de la Commission scolaire de la ville, les distingués visiteurs se dirigèrent vers les académies Girouard, Prince, Raymond et Larocque où on leur fit une enthousiaste réception.

A la station, Mme Delâge disait, paraît-il, en souriant: "La journée a été courte!" Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'elle a été utile et agréable!

TESTIS

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un père fait avec son fils la convention suivante: quand celui-ci sera premier dans sa classe, il recevra \$4; mais quand il ne sera pas premier, il rendra \$2.40 à son père. Après 12 compositions, le fils possède \$22.40. Combien de fois a-t-il été premier ?

Solution: S'il avait été premier dans les 12 compositions il aurait $\$4 \times 12 = \48 .

$\$48 - \$22.40 = \$25.60$, ce qui lui manque.

Chaque composition manquée lui occasionnait une perte de $\$4 + \$2.40 = \$6.40$.

$\$25.60 \div \$6.40 = 4$ compositions manquées.

$12 - 4 = 8$ compositions où il a été premier. *Rép.*

2. Deux voyageurs A et B partent en même temps, A de Paris, B, d'une ville située à 40 milles de Paris; ils marchent dans le même sens, le premier se dirigeant vers la ville d'où est parti l'autre. Ils font 5 milles à l'heure. Au bout de combien de temps leurs distances de Paris seront-elles le triple l'une de l'autre ?

Solution: Comme ils font chacun 5 milles à l'heure ils ne se rapprocheront pas; il y aura toujours entre eux une distance de 40 milles. Lorsque la distance entre le point où B est rendu et Paris sera égale à 3 fois la distance parcourue par A, 40 milles égalera 2 fois la distance parcourue par A.

$40 \div 2 = 20$. A se trouve à 20 milles de Paris.

$40 + 20 = 60$. B se trouve à 60 milles de Paris.

$20 \div 5 = 4$ heures. *Rép.*

3. Une soustraction a donné pour reste 3456 et le grand nombre était le quadruple du petit; trouvez ces deux nombres.

Solution: Puisque le grand nombre est le quadruple du petit la différence entre les deux nombres égale le triple du petit nombre.

$$3456 \div 3 = 1152, \text{ le petit. } \textit{Rép.}$$

$$1152 \times 4 = 4608, \text{ le grand. } \textit{Rép.}$$

$$\textit{Preuve: } 4608 - 1152 = 3456.$$

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Partagez \$7500 entre 3 personnes: la part de la 1ère surpasse de $\frac{1}{4}$ celle de la deuxième; la part de la deuxième surpasse de $\frac{1}{4}$ celle de la troisième.

Solution: Soit \$1, la part de la 3e, alors \$ $1\frac{1}{4}$, ou \$ $\frac{5}{4}$, celle de la 2e et \$ $\frac{5}{4} + \frac{1}{8}$ de \$ $\frac{5}{4}$ ou \$ $\frac{6}{4}$, celle de la 1ère.

$$\frac{5}{4} + \frac{5}{8} + \frac{1}{4} = \$7500.$$

$$\frac{1}{4} = \$7500.$$

$$\frac{1}{4} = \frac{7500}{4}$$

$$\frac{5}{4} = \frac{7500 \times 5}{4} = \$500 \times 4 = \$2000, \text{ part de la 3e. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{5}{4} = 500 \times 5 = \$2500, \text{ part de la 2e. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{6}{4} = 500 \times 6 = \$3000, \text{ part de la 1ère. } \textit{Rép.}$$

Autrement: Soit \$1 la part de la 3e, alors \$1.25, celle de la 2e et \$1.25 + $\frac{1}{4}$ de \$1.25 = \$1.25 + \$0.25 = \$1.50, celle de la 1ère.

$$\$1.50 + \$1.25 + \$1. = \$3.75.$$

Sur chaque \$3.75, la 3e personne doit avoir \$1., la 2e, \$1.25 et la 1ère, \$1.50.

$$\$7500 \div 3.75 = \$2000, \text{ part de la 3e. } \textit{Rép.}$$

$$2000 \times 1.25 = \$2500, \text{ part de la 2e. } \textit{Rép.}$$

$$2000 \times 1.50 = \$3000, \text{ part de la 1ère. } \textit{Rép.}$$

2. La somme de deux nombres est $3\frac{1}{2}$; leur quotient est $\frac{3}{4}$. Quelles sont ces deux nombres?

Solution: Soit 4 la plus grande des deux quantités alors 3 la plus petite; leur quotient égale $\frac{3}{4}$ et leur somme égale 7.

$$(3\frac{1}{2} \div 7) \times 3 = (\frac{7}{2} \div 7) \times 3 = \frac{3}{2}, \text{ la plus petite. } \textit{Rép.}$$

$$(3\frac{1}{2} \div 7) \times 4 = (\frac{7}{2} \div 7) \times 4 = 2, \text{ la plus grande. } \textit{Rép.}$$

3. La différence de deux nombres est $2\frac{3}{8}$, leur quotient est $3\frac{1}{8}$. Quelles sont ces deux nombres?

Solution: Puisque le quotient = $3\frac{1}{8}$ fois le petit nombre, la différence entre les deux nombres = $2\frac{1}{8}$ le petit nombre.

$$2\frac{3}{8} \div 2\frac{1}{8} = \frac{19}{8} \div \frac{9}{8} = \frac{19}{9} = \frac{19}{9} \times \frac{8}{19} = \frac{8}{9}, \text{ le petit nombre. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{8}{9} \times 3\frac{1}{8} = \frac{8}{9} \times \frac{25}{8} = \frac{25}{9} = 2\frac{7}{9}, \text{ le grand nombre. } \textit{Rép.}$$

$$\textit{Autrement: } \frac{8}{9} + 2\frac{3}{8} = 1\frac{1}{9} + 2\frac{3}{8} = 3\frac{1}{8}, \text{ le grand nombre. } \textit{Rép.}$$



"BOBBIE, HAVE YOU BEEN SITTING IN PAINT?"

"YES, MAMA, BUT YOU MUSTN'T SPANK ME." "YOU'LL GET IT ALL OVER YOUR HAND."

(Voir "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle", au chapitre de la Méthodologie, présente livraison)

4. Deux frères avaient ensemble \$6460; le premier dépense $\frac{1}{4}$ et le deuxième $\frac{1}{3}$ de son avoir; il leur reste en tout \$4610. Combien chacun avait-il.

Solution: (1) $\frac{1}{4}$ du 1er + $\frac{1}{3}$ du 2nd = \$6460.

(2) $\frac{3}{4}$ du 1er + $\frac{2}{3}$ du 2nd = \$4610.

Soustrayant (2) de (1) on a: (3) $\frac{1}{4}$ du 1er + $\frac{1}{3}$ du 2nd = \$1850.

Multipliant (3) par 4 on a: (4) $\frac{1}{4}$ du 1er + $\frac{4}{3}$ du 2nd = \$7400.

Soustrayant (1) de (4) on a: (5) $\frac{1}{3}$ du 2nd = \$940.

$\frac{3}{3}$ du 2nd = \$940 \times 3 = \$2820, part du 2nd. *Rép.*

\$6460 - \$2820 = \$3640, part du 1er. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Trois associés ont touché respectivement \$320, \$440 et \$800 dans la répartition des bénéfices. Quel était le capital de chacun et le capital total, sachant que le bénéfice était les 8% du capital?

Solution: \$320 \div 0.08 = \$4000, capital du 1er. *Rép.*

\$440 \div 0.08 = \$5500, capital du 2e. *Rép.*

\$800 \div 0.08 = \$10000, capital du 3e. *Rép.*

\$4000 + \$5500 + \$10000 = \$19500, capital total. *Rép.*

2. Un restaurateur touche au bout d'un mois de 30 jours \$117 pour la pension alimentaire de 7 employés. Établissez le compte de chacun si l'un a manqué 6 jours et un autre 9 jours.

Solution: 30 jours \times 5 = 150 jours pour 5 employés.

30 jours - 6 jours = 24 jours pour 1 employé.

30 jours - 9 jours = 21 jours pour 1 employé.

150 + 24 + 21 = 195 jours en tout.

$(\$117 \div 195) \times 30 = \$0.60 \times 30 = \$18$ pour chacun des 5 employés qui n'ont pas manqué. *Rép.*

$\$0.60 \times 24 = \14.40 , pour l'employé qui a manqué 6 jours. *Rép.*

$\$0.60 \times 21 = \12.60 , pour l'employé qui a manqué 9 jours. *Rép.*

3. Une personne achète à raison de \$0.40 la verge carrée une propriété qui lui a coûté \$85698; cette propriété est composée de trois parties dont les surfaces sont inversement proportionnelles aux fractions $\frac{2}{5}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{7}{10}$. Le prix d'achat est divisé en quatre parties égales qui seront versées de quatre mois en quatre mois et augmentées chacune de leurs intérêts simples à 4% l'an, le premier versement ayant lieu quatre mois après la conclusion du marché.

Calculez:

1° La surface de chaque parcelle;

2° La valeur de chacune d'elles;

3° le montant de chacune des sommes payées par l'acheteur;

4° les dimensions de la propriété toute entière supposée rectangulaire, sachant que la largeur vaut les $\frac{5}{9}$ de la longueur.

Solution: $\$85698 \div \$0.40 = 214245$ verges carrées, surface totale.

1° Des parties inversement proportionnelles aux fonctions $\frac{2}{3}, \frac{1}{2}, \frac{7}{10}$ seront proportionnelles aux nombres $\frac{3}{2}, \frac{2}{3}, \frac{10}{7} = \frac{35}{7}, \frac{14}{7}, \frac{20}{7}$.

Les parties seront proportionnelles aux nombres 35, 14, 20.

$$35 + 14 + 20 = 69.$$

La 1ère partie = $\frac{35}{69}$ du tout = $\frac{35}{69}$ de 214245 = $3105 \times 35 = 108675$ verges carrées. *Rép.*

La 2e partie = $\frac{14}{69}$ du tout = $\frac{14}{69}$ de 214245 = $3105 \times 14 = 43470$ verges carrées. *Rép.*

La 3e partie = $\frac{20}{69}$ du tout = $\frac{20}{69}$ de 214245 = $3105 \times 20 = 62100$ verges carrées. *Rép.*

2° $\$0.40 \times 108675 = \43470 , valeur de la 1ère parcelle. *Rép.*

$\$0.40 \times 43470 = \17388 , valeur de la 2e parcelle. *Rép.*

$\$0.40 \times 62100 = \24840 valeur de la 3e parcelle. *Rép.*

3° $\$85698 \div 4 = \21424.50 .

$\$21424.50 \times 0.04 \times \frac{1}{3} = \285.66 , intérêt sur le 1er versement pour 4 mois.

$\$285.66 \times 2 = \571.32 , intérêt sur le 2e versement pour 8 mois.

$\$285.66 \times 3 = 856.98$, intérêt sur le 3e versement pour 12 mois.

$\$285.66 \times 4 = \1142.64 , intérêt sur le 4e versement pour 16 mois.

$\$21424.50 + \$285.66 = \$21710.16$, 1er versement avec les intérêts.

Rép.

$\$21424.50 + \$571.32 = \$21995.82$, 2e versement avec les intérêts.

Rép.

$\$21424.50 + \$856.98 = \$22281.48$, 3e versement avec les intérêts.

Rép.

$\$21424.50 + \$1142.64 = \$22567.14$, 4e versement avec les intérêts.

Rép.

4° $\frac{5}{9}$ de 214245 = $23805 \times 5 = 119025$, surface du carré dont le côté est égal à la largeur du rectangle.

La racine carrée de 119025 = 345, la largeur du rectangle. *Rép.*

La longueur = les $\frac{9}{5}$ de la largeur = $\frac{9}{5}$ de 345 = $69 \times 9 = 621$, longueur.

Rép.

ALGÈBRE

1. Deux bateaux conduits avec la même vigueur vont l'un de A vers B en suivant le courant, et en 4 heures; l'autre de B vers A contre le courant. La distance de A à B étant de 32.4 milles et le second bateau mettant deux heures de plus que l'autre à franchir la distance A B on demande quelle est la vitesse du courant qui va vers B ?

Solution: Soit x la vitesse du courant par heure.

4, le temps du bateau qui descend avec le courant.

$4 + 2 = 6$ heures, le temps pour le bateau qui remonte le courant.

$32.4 \div 4 = 8.1$, la vitesse par heure du bateau qui descend, avec le courant.

$8.1 - x$ la vitesse sans le courant.

$32.4 \div 6 = 5.4$, la vitesse par heure du bateau qui marche contre le courant.

$5.4 + x$, la vitesse sans le courant.

$$5.4 + x = 8.1 - x.$$

$$x + x = 8.1 - 5.4 = 2.7.$$

$$2x = 2.7.$$

$$x = 2.7 \div 2 = 1.35 \text{ mille, vitesse du courant par heure.}$$

2. Résoudre le problème dans le cas général suivant: le premier bateau va de A en B en h heures, le second bateau met m heures de plus que l'autre pour aller de B en A; la distance A B est d milles; quelle est la vitesse du courant qui va vers B?

Solution: Soit x la vitesse par heure du courant.

h , le temps du bateau qui marche avec le courant.

$h + m$, le temps du bateau qui remonte le courant.

Mettons que $h + m = s$.

$\frac{d}{h}$, la vitesse par heure du bateau qui descend plus la vitesse du courant.

$\frac{d}{s}$, la vitesse du bateau qui monte diminuée de la vitesse du courant.

$\frac{d}{h} - x$, ou $\frac{d-hx}{h}$, vitesse du 1er bateau sans le courant.

$\frac{d}{s} + x$, ou $\frac{d+sx}{s}$, vitesse du 2e bateau sans le courant.

$$\frac{d+sx}{s} = \frac{d-hx}{h}.$$

$$dh + hsx = ds - hsx.$$

$$hsx + hsx = ds - dh = d(s - h) = d(h + m - h) = dm.$$

$$2hsx = dm.$$

$$x = \frac{dm}{2hs} = \frac{dm}{2h(h+m)} = \frac{dm}{2h^2 + 2hm} \quad \text{Rép.}$$

3. Dans un parallélépipède rectangle, les trois dimensions sont en progression arithmétique et leur somme égale 27 verges. Sachant que la surface totale de ce parallélépipède vaut 454 verges carrées on demande de trouver son volume.

Solution: $\div a(a+d)$. $(a+2d)$, la progression.

$$a + (a+d) + (a+2d) = 27.$$

$$3a + 3d = 27.$$

$a + d = 27 \div 3 = 9$, le 2e terme de la progression.

Ainsi les dimensions du parallélépipède sont a , 9, et $a + 2d$.

Le périmètre de la base du parallélépipède = $2(9 + a) = 18 + 2a$.
 La surface latérale = $(18 + 2a)(a + 2d) = 18a + 2a^2 + 36d + 4ad$.
 La surface des deux bases = $9 \times a \times 2 = 18a$.
 La surface totale = $18a + 2a^2 + 36d + 4ad + 18a = 454$ verges c.

$$(1) -2a^2 + 36a + 36d + 4ad = 454.$$

$$(2) -a^2 + 18a + 18d + 2ad = 227.$$

$$(3) -a^2 + 18(a + d) + 2ad = 227.$$

$$(4) -a^2 + 18 \times 9 + 2ad = 227.$$

$$(5) -a^2 + 162 + 2ad = 227.$$

$$(6) -a^2 + 2ad = 227 - 162 = 65.$$

Mais $a + d = 9$.

$$(7) \text{—Et } a^2 + 2ad + d^2 = 81.$$

Soustrayant (6) de (7) on a : $d^2 = 16$.

D'où $d = 4$.

÷ 5. 9. 13, la progression et aussi les dimensions du parallélépipède.
 $5 \times 9 \times 13 = 585$ verges cubes, volume du parallélépipède. *Rép.*

4. Partagez le nombre 624 en trois parties qui forment une progression géométrique dont le troisième terme surpasse le premier de 384.

Solution: Soient x le 1^{er} terme et q la raison de la progression on a :

$$x + xq + xq^2 = 624.$$

$$(1 + q + q^2)x = 624.$$

$$624.$$

$$x = \frac{624}{1 + q + q^2}$$

$$xq^2 - x = 384.$$

$$(q^2 - 1)x = 384.$$

$$384$$

$$x = \frac{384}{q^2 - 1}$$

Égalons les valeurs de x :

$$\frac{624}{1 + q + q^2} = \frac{384}{q^2 - 1}$$

$$624q^2 - 624 = 384 + 384q + 384q^2.$$

$$\text{Transposant on a : } 624q^2 - 384q^2 - 384q = 384 + 624 = 1008.$$

$$\text{Réduisant on a : } 240q^2 - 384q = 1008.$$

$$\text{Divisant par 240 on a : } q^2 - \frac{8}{5}q = \frac{21}{5}.$$

$$\text{Complétant le carré on a : } q^2 - \frac{8}{5}q + \left(\frac{4}{5}\right)^2 = \frac{21}{5} + \frac{16}{25} = \frac{105}{25} + \frac{16}{25} =$$

$$\frac{121}{25}.$$

Extrayant la racine on a : $q - \frac{4}{5} = \text{plus } \frac{11}{5} \text{ ou moins } \frac{11}{5}$.

$$q = \frac{11}{5} + \frac{4}{5} = \frac{15}{5} = 3.$$

La progression supposée donnait : $x + xq + xq^2 = 624$.

Substituant à q sa valeur 3 on a : $x + 3x + 3^2x = 624$.

$$x + 3x + 9x = 624.$$

$$\text{D'où } 13x = 624.$$

$$\text{Et } x = 624 \div 13 = 48.$$

Donc la progression demandée = $\div 48 : 144 : 432$. *Rép.*

5. Un ouvrier demande quelle somme il doit placer à partir de sa 21^e année jusqu'à la 60^e à 4% et à intérêts composés, pour avoir à 60 ans un capital de \$6000.

Pr

$$\text{Solution: Formule: } p = \frac{\text{Pr}}{(1+r)[(1+r)^n - 1]}$$

Il y aura en tout $60 - 21 = 39$ placements.

$$6000 \times 0.04.$$

$$p = \frac{6000 \times 0.04}{1.04 [1.04^{39} - 1]}$$

$$39 \log. 1.04 = 39 \times 0.017033 = 0.664287.$$

$$\text{N. c. } 0.664287 = 4.6162.$$

$$6000 \times 0.04$$

$$240$$

$$240$$

$$p = \frac{240}{1.04 [4.6162 - 1]} = \frac{240}{1.04 \times 3.6162} = \frac{240}{3.760848} = \$63.82. \quad \text{Rép.}$$

GEOMETRIE

1. On nous demande de résoudre le problème suivant: Quel est le côté d'un triangle équilatéral égal en surface à un carré dont le côté est de 8 pieds.

Solution: La surface du triangle = $8 \times 8 = 64$ pieds carrés.

La surface d'un triangle équilatéral dont le côté est 1 est de 0.433013 pieds carrés.

$$64 \div 0.433013 = 147.8.$$

La racine carrée de 147.8 = 12.2 pieds. *Rép.*

2. Dans un conduit en bois dont la section droite est un carré de 4 pouces de côté l'eau coule à raison de 30 verges par minute. Ce conduit alimente un réservoir cubique de 6 pieds d'arête intérieure. Combien de minutes le conduit met-il à remplir le réservoir ?

Solution: 4 pouces = $\frac{1}{3}$ de pieds.

$$30 \text{ verges} = 30 \times 3 = 90 \text{ pieds.}$$

$\frac{1}{3} \times \frac{1}{3} \times 90 = 10$ pieds cubes d'eau, tombe à chaque minute dans le réservoir.

$$6^3 = 6 \times 6 \times 6 = 216 \text{ pieds cubes, contenance du réservoir.}$$

$$216 \div 10 = 21 \text{ minutes } \frac{6}{10} \text{ ou } 21 \text{ minutes } 36 \text{ secondes. } \text{Rép.}$$

3. Une colonne en granit dont les bases sont des hexagones réguliers de 1 pied de 2 pouces côté pèse 6 tonnes (2240 livres dans 1 tonne). Trouvez la hauteur de cette colonne (à un dixième près) en supposant que le granit pèse 7 fois l'eau.

[Un pied cube d'eau pèse 1000 onces.]

Solution: $7 \times 2240 = 15680$ livres, le poids de la colonne.

$15680 \div 2.7 = 5807.4$ livres, poids d'une colonne d'eau qui aurait la même hauteur que la colonne de granit.

$5807.4 \times 16 = 92918.4$ onces, poids de la colonne d'eau en onces.

$92918.4 \div 1000 = 92.9184$ pieds cubes, volume de la colonne d'eau.

1 pied 2 pouces = $1\frac{1}{3}$ pied.

$(1\frac{1}{3})^3 = (\frac{4}{3})^3 = \frac{7}{3} \times \frac{7}{3} = \frac{49}{9}$.

$\frac{49}{9} \times 2.59808 = 127.30592 \div 36 = 3.53628$ pieds carrés, surface de la base de la colonne.

$92.9184 \div 3.53628 = 26.27$ pieds linéaires, hauteur de la colonne. *R.*

4. Le cylindre d'une pompe aspirante a 6 pouces de diamètre intérieur; quelle est la longueur de la course du piston s'il faut huit coups de piston pour monter 10 gallons d'eau? (*Dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes*).

Solution: $[277.274 \times 10] \div 8 = 346.5925$, pouces cubes, volume de la colonne d'eau élevée par un seul coup de piston.

$6^2 \times 0.7854 = 36 \times 0.7854 = 28.2744$ surface du piston.

$346.5925 \div 28.2744 = 12.26$ pouces. *Rép.*

5. La base d'une pyramide est un rectangle de 3 pieds 6 pouces sur 2 pieds; si les autres arêtes de la pyramide ont chacune 2 pieds 5 pouces, quelle est la hauteur de la pyramide? Quel en est le volume?

Solution: 3 pieds 6 pouces = 42 pouces; 2 pieds = 24 pouces; 2 pieds 5 pouces = 29 pouces.

Trouvons la diagonale de la base: $42^2 + 24^2 = 1764 + 576 = 2340$.

La racine carrée de 2340 = la diagonale de la base de la pyramide. Supposons que la racine carrée de 2340 = $2a$.

Alors la $\frac{1}{2}$ de la racine carrée de 2340 ou a est la base d'un triangle rectangle dont la hauteur est la hauteur de la pyramide et l'hypoténuse, 29 pouces, une des arêtes de la pyramide.

$29^2 - (\frac{1}{2} \text{ de la racine carrée de } 2340)^2 = \text{hauteur}^2$.

Mais le carré de la $\frac{1}{2}$ de la racine carrée d'une quantité quelconque égale le $\frac{1}{4}$ du carré de la quantité.

Alors: $29^2 - \frac{1}{4} \text{ de } 2340 = \text{hauteur}^2$.

$841 - 585 = \text{hauteur}^2$.

$256 = \text{hauteur}^2$.

Hauteur = racine carrée de 256 = 16 pouces = 1 pied 4 pouces.

Rép.

$(42 \times 24 \times 16) \div 3 = 5376$ pouces cubes. Volume de la pyramide.

$5376 \div 1728 = 3$ pieds cubes 192 pouces cubes. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à l'école

Le chant que nous présentons aujourd'hui comme exercice à nos petits chanteurs est celui d'un pauvre exilé, qui à l'étranger regrette son pays et exhale sa plainte en un chant à la fois mélancolique et doux. La première chose à faire, comme toujours, est de lire attentivement chaque strophe et de se bien pénétrer du sens si l'on veut donner l'expression convenable en chantant. Il ne faudra chanter ni trop vite ni trop lentement, nous ne voyons pas de grosse difficulté de sens ou d'expression, si ce n'est qu'ils doivent comprendre la raison qui fait rechercher les lieux élevés par l'exilé, "le roc qui domine le vieux manoir", la "tour de l'église". Il veut s'élever pour tâcher de voir de loin sa chère patrie. Le dernier couplet doit être bien senti; il faut qu'on s'aperçoive que le chanteur éprouve de l'affection loin de sa mère et loin de son berceau. Celui qui chante doit s'imaginer qu'il est réellement à la place de l'exilé et qu'il éprouve les sentiments de ce dernier. A ces conditions le chant sera bien rendu.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

Si j'étais hirondelle!

Tranquillement

1. Si j'avais l'air de l'hirondelle, j'irais le soir

ralentissez un peu.

Vers cette colli - ne dont le roc domine le vieux manoir.

— 2 —

— 3 —

Puis à l'aurore,
J'irais encore
Jusqu'à la tour
Où la cloche sainte
Chante joie ou plainte
Au point du jour.

Loin de ma mère
Toujours si chère,
Loin du hameau,
Quand l'exil m'afflige,
Ah! pourquoi ne puis-je
Suivre l'oiseau?

Ecole normale de la Congrégation Notre-Dame de Montréal

La retraite fermée pour les anciennes élèves de l'École Normale de Montréal, s'ouvrira le lundi le 23 juillet prochain, à 4 hrs du soir, pour se terminer le 27 dans la matinée.

Toutes sont priées d'y prendre part; l'invitation s'adresse aussi aux autres institutrices et jeunes filles qui désireraient suivre les exercices.

Qu'on veuille bien s'inscrire au plus tôt, par lettre ou par téléphone, à l'École Normale des jeunes filles, 992 rue Sherbrooke ouest, Montréal.

XXVème Anniversaire de vie religieuse

Les journaux de Québec nous ont appris que le 9 mai dernier, le cher Frère Hilaire, des Écoles chrétiennes, directeur de l'Académie Commerciale de Québec, a célébré le 25e anniversaire de sa vie religieuse. A cette occasion, dit *L'Action Catholique*, les élèves de l'Académie se sont réunis et ont présenté à l'heureux jubilaire une bourse bien garnie après lui avoir lu une superbe adresse où ils témoignaient toute leur reconnaissance et leur entière soumission envers ce bon Frère qui se dévoue depuis près de vingt ans aux succès de l'Académie.

Les anciens élèves vinrent aussi, très nombreux, offrir leurs vœux à l'heureux jubilaire. Sir Lomer Gouin, l'honorable M. Delâge, surintendant, et autres personnages, témoignèrent, par leur présence et leurs paroles sympathiques, de leur admiration pour l'éminent éducateur.

Avis aux abonnés

Vu l'augmentation considérable du prix du papier, nous sommes obligé d'élever le prix de l'abonnement à \$1.50 pour le Canada et à \$1.75 pour les États-Unis.

Prière de tenir compte de cet avis pour la prochaine année scolaire.

L'abonnement doit être payé d'avance par mandats, bons de poste ou chèques *payable au pair*.

Cours spéciaux pour la formation des maitresses de l'enseignement ménager

COURS NORMAL RÉGULIER D'UNE DURÉE DE NEUF MOIS

Du 15 juin 1916 au 15 septembre 1917

Ce cours normal régulier est destiné aux Institutrices qui désirent se spécialiser dans l'enseignement ménager, en acquérant des connaissances approfondies dans l'art culinaire, les sciences et l'économie domestique. Le programme des cours comprend l'étude théorique et pratique de toutes les branches de l'enseignement ménager, y compris vingt leçons de Culture Physique. Le diplôme de Maitresse Ménagère peut-être obtenu en fin d'année.

Pour être admise à suivre ce cours il faut posséder le Diplôme Modèle et avoir exercé comme institutrice pendant deux ans au moins.

Le nombre de places étant limité, la Direction se réserve le droit de choisir les meilleures postulantes et la demande d'inscription devra être accompagnée de toutes les références possibles. La Direction se réserve aussi le droit de remercier l'Élève-Maitresse dont l'inaptitude à l'enseignement ménager sera reconnue après un temps d'essai jugé suffisant.

Le cours, le logement, la nourriture sont entièrement gratuits.

Les fournitures de classes sont à la charge des élèves et se montent approximativement à \$8.00.

Le logement et les repas leur sont assurés par l'Œuvre Féminine du Foyer, la philanthropique institution de M. l'abbé H. Gauthier, chapelain des Écoles ménagères.

Les élèves sont priées d'apporter deux grands tabliers (couvre-tout), en cotonnade, deux tabliers blancs, 4 linges de vaisselle.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux Écoles ménagères provinciales, 14 rue Church, Montréal.

On est instamment prié de s'inscrire avant le premier du mois d'août, 1917.

JEANNE ANCTIL,
Directrice.

A la mémoire d'un éducateur distingué

Mardi, le 17 avril, la mort enlevait à l'affection de sa famille et à l'amitié de ses nombreux amis, M. Hubert-Olivier Doré, ancien principal de l'École Champlain.

C'est un citoyen honorable, un catholique convaincu, un patriote éclairé, un grand éducateur qui vient de disparaître.

L'Association des Instituteurs, dont il fut l'une des grandes figures, se voit ravir un membre dont l'existence est une page de son histoire et dont la mémoire vivra à jamais chère et sacrée.

Par la distinction de son talent, par l'élevation de son caractère, par ses succès signalés, M. Doré est de ceux qui ont fait réjaillir le plus de gloire sur elle.

Après de sérieuses et fortes études faites chez les Frères des Écoles chrétiennes, il embrassa la carrière ingrate, mais très noble et très méritoire du professorat.

Dès ses premières années, il ne se révélait pas seulement un instituteur savant, laborieux, dévoué et observateur; il se révélait déjà un grand éducateur.

Une passion profonde, ardente même pour la diffusion de l'instruction fit naître dans cette âme courageuse, des dévouements d'autant plus chaleureux qu'ils sont plus mystérieux; c'est le charme des beautés voilées.

Instruire la jeunesse, se dépenser et mourir pour elle, ce fut la préoccupation, je dirai la poésie de toute sa carrière.

Pendant plus de cinquante ans, il donna l'exemple d'un travail obstiné, d'un dévouement inépuisable, d'un jugement sain. Il combattit avec toute la conviction de ses principes et toute l'honnêteté de sa conscience pour ce qu'il crut le vrai et le bien. Il fit ce que l'on appelle de l'enseignement pratique. Il fut de ces éducateurs dont l'opinion toujours sincère a la gravité et l'autorité d'une parole d'honneur. Quel meilleur et plus beau témoignage peut-on donner de l'amour pour son pays? Quels plus grands services peut-on lui rendre? Je n'en connais, en effet, ni de plus beaux ni de plus grands.

M. Doré, instituteur ou principal, fut toujours, non le complaisant du public, mais le prudent conseiller, le sage directeur de la jeunesse qui lui était confiée. Il apportait à ses devoirs la conscience la plus profonde en même temps que la plus scrupuleuse attention aux jeunes enfants qu'il avait charge d'éduquer et d'instruire.

C'est ainsi qu'il avait cette autorité sérieuse et cette situation respectée parmi les intellectuels de son temps.

Après un labeur de plus de cinquante ans, il attendit la délivrance, sachant bien que la mort n'efface pas certaines mémoires et ne prend pas tout à celui qu'elle frappe.

En disant adieu à ses fonctions qu'il avait tant aimées, il pouvait se rendre cette justice qu'il était toujours demeuré fidèle à son rêve de vingt ans; et s'il est vrai que l'idéal de l'existence soit, selon Goethe: "Le rêve de la jeunesse réalisé dans l'âge mûr", il est vrai aussi que le modèle d'une vie humaine c'est, à travers les années, la fidélité du vieillard aux expériences de ses vingt ans.

M. Doré laisse après lui un nom honoré. Et peut-être est-ce là la plus grande louange que nous puissions donner à un homme qui a façonné des caractères et formé des intelligences, de dire que, ce qu'il laisse après lui, c'est le souvenir de l'honneur. L'honneur, cette auréole même de la vie, qui survit au bruit du succès et rayonne encore au-dessus du nom gravé sur la pierre du tombeau.

Ce nom, je suis heureux de le glorifier. C'est celui d'un homme droit et fier qui s'imposait et par l'autorité du caractère et par la fermeté du cœur; c'est celui d'un grand éducateur qui aima passionnément la jeunesse; c'est celui d'un bon citoyen demeuré fidèle au culte de toute sa vie, conseiller à vingt ans, conseiller à quatre-vingt-deux ans, aimant son pays et son temps, n'ayant rien demandé à sa patrie que l'honneur de lui préparer de nouveaux et fidèles citoyens, n'ayant rien demandé, non plus, à ceux qu'il avait servis, que de toujours rester leur ami.

Avec l'auteur "*Des Devoirs*", nous pouvons dire que, si la plus longue existence humaine est toujours rapide et fugitive, si quatre-vingt-deux ans ne durent pas plus qu'un éclair dans l'éternité, nulle destinée mortelle, du moins, n'est supérieure à celle qui s'achève sur plus de trois quarts de siècle de travail, de courage et de loyaauté.

J.-A. DUPUIS,
Instituteur au Plateau.

Anniversaire du "Cercle Jacques-Cartier" de L'A. C. J. C.

C'est devenu un peu comme une habitude chez les membres de l'A. C. J. C. de commémorer chacun des anniversaires de la fondation de leurs cercles.

Le cercle Jacques-Cartier l'a fait dès la première année révolue de son existence, et le dimanche du 22 avril dernier il célébrait son deuxième anniversaire. A sept heures du matin, la plupart des membres se réunissaient à l'École normale. Une messe spéciale fut dite par l'aumônier, M. l'abbé A. Desrosiers. Au commencement tous firent la sainte communion, et, à la fin, eut lieu une courte et intéressante allocution de M. le Principal. Commentant les trois éléments du programme de l'A. C. J. C.: *piété, étude, action*, il nous montra comment nous pouvions les réaliser véritablement dans la profession qui est nôtre, profession qu'il qualifia de suréminente entre toutes.

Pour être bien en état de développer chez les enfants l'amour de la religion, un haut sentiment de la morale chrétienne, il faut au professeur lui-même une vie réellement *pieuse*. Tout ce que les lèvres peuvent dire sans être l'écho de la conviction, du sentiment intime, de la conduite personnelle ne saurait exercer aucune influence effective sur l'âme enfantine. Et notre aumônier qualifie de touchante cette habitude que nous avons de distribuer, à chacune de nos réunions, une liste de communions quotidiennes par roulement.

L'on vous crie, l'on vous répète à l'envie qu'il faut plus que jamais des hommes instruits, des compétences, des volontés intransigeantes, des caractères à forte trempe. S'ils nous manquent ces hommes, c'est à tort peut-être qu'on en accuse l'école; en tout cas c'est à elle que l'on s'adresse pour nous en préparer de longue main, selon les besoins actuels et ceux prévus; c'est sur elle que l'on compte, parce qu'elle a l'enfant, l'espérance, l'avenir. Le professeur doit donc se préparer par une *étude* continue à se maintenir toujours plus haut que sa tâche. La formation commence dès l'école, et elle doit tendre à préparer l'élève à la vie réelle qui l'attend. Au professeur d'observer, d'étudier et d'acquérir un juste sentiment des besoins de l'époque. Ah! ce travail demande des sacrifices de temps libre et de plaisirs, un courage énorme parfois pour ne pas se lasser. Et la vie févreuse de la grande métropole invite tant à toutes les dissipations, à toutes les légèretés! Souvent aussi la voie large suivie par un trop grand nombre nous incline parfois à nous croire dans l'erreur parce que nous ne la suivons pas: le mot, l'idée de "*majorité*" évoque si facilement ceux de *droit*, de *vérité*! Même le but louable de propager davantage le respect et le mérite un peu oubliés de notre profession ne nous porte-t-il pas à nous mêler de plus en plus à la société? Cependant cette étude a aussi ses joies intimes et ses fruits savoureux. Heureux qui aura la force d'en écarter les premières épines.

L'éducation, l'instruction par la parole, l'exemple, voilà surtout notre champ d'*action*. Semons à larges mains dans notre âme, dans les âmes de nos élèves, sans nous lasser, tuant l'ennui, le dégoût passager, le découragement peut-être. Il faut la *persévérance*. Peu importe ceux qui désertent la carrière ou le cercle; pour vous, dit notre aumônier, persévérez. Votre tâche, d'appa-

rence, est obscure; mais la patrie sent bien qu'elle a besoin de vous; elle vous appelle, répondez, répondez toujours. . . .

Ces précieux conseils terminés, un déjeuner nous réunit de nouveau, familièrement, à la table de M. le Principal; ensuite quelques parties de balle au mur, puis, puis. . . . plus d'ardeur, plus de courage, plus de détermination.

H. LESSARD,

Membre du Cercle.

Le Cercle pédagogique Morissette

Le 11 février dernier se fondait à Québec un cercle d'étude pédagogique. Vingt instituteurs laïques en font déjà partie.

But du Cercle: 1° Étudier un sujet pédagogique à chacune de ses réunions; 2° sauvegarder et promouvoir les intérêts professionnels de ses membres.

Patron: M. J.-B. Morissette, président de la Commission scolaire.

Président honoraire: M. C.-J. Magnan, Inspecteur général.

Vice-président honoraire: M. le Dr Chs Côté, commissaire d'écoles.

Conseiller: M. J. Ahern, professeur à l'École normale Laval.

Président: M. C.-A. Pelletier.

Vice-président: M. J. Guimont.

Secrétaire-trésorier: M. I. Jolin.

Assist.-secrétaire-trésorier: M. A. Gagnon.

Le "Cercle Pédagogique Morissette" a déjà étudié les importantes questions de la Formation professionnelle et de la Discipline. Les réunions ont lieu tous les mois.

PAR ORDRE.

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"?

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matelot, Québec, se fait une spécialité de relier *L'Enseignement Primaire* à un prix modéré. Prière de ne pas attendre à la fin des vacances pour faire relier la revue.

"De Québec à Valparaiso"

PAYSAGES—PEUPLES—ÉCOLES

Sous ce titre, M. Henri Goy, qui a laissé un si agréable souvenir pour ceux qui l'ont connu à Québec et à Montréal, lors de son passage au Canada en 1913, vient de publier un joli volume de notes de voyage. Le chapitre consacré au Canada est des plus intéressants. M. Goy a parcouru les deux Amériques en observateur consciencieux. Il sait décrire avec art et précision ce qu'il voit. Si nous ne pouvons pas toujours accepter les conclusions de l'auteur, nous lui reconnaissons de la sincérité.

Ce livre a été publié par la librairie Armand Colin et se vend 3 fr 50.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1916-1917

	PAGES	PAGES
PÉDAGOGIE:—Vers le passé, - le présent, - à la conquête de l'avenir, C.-J. Magnan	3	
Direction du dessin, C.-A. Lefèvre.....	10, 198, 391, 515	
Une faute de français, N. Degagné.....	12, 263	
Sur le vif: notes d'inspection, D. L.....	12, 71	
Pedagogy: Arithmetic p. 13, 78, 134—Accounts, 203—Mensuration, 265—Algebra, 348—Geography, 605.		
Ce que sont les femmes de France, Ch. Griselle.....	15	
Antialcoolisme.....	16, 83	
Les dix commandements de l'hygiène.....	17	
Instruction civique: Gouvernement-Administration, C.-J. Magnan.....	18, 81, 205, 276, 352, 394, 474	
Le terroir: Marcher au catéchisme, G.-E. Marquis.....	20	
Les jardins scolaires, Fr. Léonard-Marie.....	23	
Hygiène, Dr J.-G. Paradis.....	47, 137, 202, 265, 347, 394, 476, 517, 596	
Hommages aux premiers instituteurs du Canada: les Récollets, C.-J. Magnan.....	65	
L'admission aux écoles techniques, C.-J. Magnan.....	67	
A Saint-Pascal.....	67	
La femme éducatrice à l'école et au foyer, Mgr Ross.....	68	
Tribune pédagogique: conseils aux débutants.....	72	
Conseils d'un vieux maître: la leçon, O. Pavette.....	76	
Remarques pédagogiques.....	76	
Lapides clamabunt, Frs Veillot.....	80	
Le monument Hébert, C.-J. Magnan.....	129	
Appel aux instituteurs et aux institutrices, abbé Couillard-Després.....	131	
Pédagogie pratique: école à un seul maître, J.....	131	
De l'hygiène à l'école, C.-J. M.....	134	
Le rôle du commissaire d'écoles, Dr J.-G. Paradis.....	136	
Les SS. de Ste-Anne (notes historiques).....	138	
Le Père Girard, C.-J. M.....	193	
La lettre du Pape, C.-J. Magnan.....	194	
Écoles de la province d'Ontario, J.-A. Fugère.....	195	
Pédagogie pratique: en récréation.....	200	
Apprenons aux enfants à respecter la propriété.—C.-J. Magnan.....	201	
Jugement du Conseil privé, C.-J. M.....	202	
Enseignement de la géographie, Ed. Gabriel.....	263, 344, 390, 463, 519	
Les FF. Maristes, Fr. J.-A.....	266	
Le centenaire du P. Querbes, E.-J. A.....	270	
Deux méthodes et deux peuples, Eug. Griselle.....	272	
L'«Asile Champêtre», C.-J. Magnan.....	273	
Une école d'autrefois, P.-B. Casgrain.....	275	
Les FF. de l'Inst. chrétienne.....	338	
L'art d'intéresser.....	346	
Aux professeurs.....	348	
Le français des écoliers à Paris et autres lieux.....	350	
Le meurtre d'une nation, Frs Veillot.....	356	
Encore le Bureau fédéral d'Éducation, C.-J. Magnan.....	385	
Le Bureau fédéral: discours de l'honorable M. Delage.....	386	
Société d'éducation du Canada.....	390	
L'honorable P.-Boucher de LaBruère, C.-J. Magnan.....	349	
L'épargne familiale, Mgr Emard.....	465	
Les Sœurs de Jésus-Marie (Sillery).....	467	
L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire: le jardin scolaire, Jean-Charles Magnan.....	473, 516, 524, 610	
Faisons la lumière.....	473	
Préservons l'enfance, C.-J. Magnan.....	513	
Le devoir professionnel.....	518	
La vie à l'école, J.-E. Boily.....	519	
Henri Nansot, C.-J. Magnan.....	577	
Examens publics et distributions de prix C.-J. Magnan.....	593	
Une enquête agricole.....	594	
Jardins scolaires urbains, Jean-Charles Magnan.....	594	
Le status scolaire des catholiques de langue anglaise dans la province de Québec, C.-J.-Magnan.....	596	
Une grande figure d'éducatrice (Mère Saint-Joseph), G.-A. Courchesne, pte.....	601	
Statistiques agricoles, C.-J. Magnan.....	608	
Un nouveau manuel de pédagogie, C.-J. Magnan.....	609	

PAGES	PAGES		
Lettre ouverte aux titulaires des écoles rurales, <i>G.-E. Marquis</i>	610	Hull	486
Projet de causerie aux élèves (recueil de statistiques)	611	Échos de deux jolies réceptions (le Surintendant à St-Roch)	539
DOCUMENTS SCOLAIRES: —Association des instituteurs catholiques de Montréal, <i>A.-B. Charbonneau</i>	24,397	Visite de M. le Surintendant à l'École normale de Valleyfield	619
Association des instituteurs catholiques de Québec, <i>C.-A. Pelletier</i>	28,400	Visite à l'École normale de Saint-Hyacinthe	621
Association des institutrices catholiques de Montréal	569	DOCUMENTS OFFICIELS: —Plan de hangar avec instructions	48
Association des inspecteurs d'écoles, <i>J.-E. Boily</i>	402	Bureau central	49, 114 à 117, 118, 157, 161, 412, 582
Association des institutrices catholiques de Québec, <i>M.-Lse Pepin</i>	285, 619	<i>Écoles normales catholiques:</i>	
Convent de Bellevue: réception en l'honneur du Surintendant	31	Chicoutimi	50
Académie de Louiseville: réception en l'honneur de l'Inspecteur général	33	Trois-Rivières	51
Réunion annuelle des Clercs de Saint-Viateur	36	Saint-Pascal	52
Jardins scolaires: convention de New-York, <i>Jean-Charles Maguan</i>	23	Laval	159
Congrès de commissaires d'écoles à Fraserville	91	Hull	228
Expositions agricoles scolaires et ménag. A l'exposition scolaire de Saint-Casimir: Discours de <i>M. J.-N. Miller</i>	8, 99	Nicolet	229
Un glorieux centenaire: réunion de la jeunesse des écoles de Québec, discours. <i>149, 150</i>		Valleyfield	230, 508
Le Surintendant au Monastère des Ursulines des Trois-Rivières	213	St-Hyacinthe	231
Inauguration d'écoles	215	Rimouski	582
Lettre de S. S. Benoît XV, sur la question bilingue	216	Erratum	113
IIIe Centenaire de la Foi à Québec (démonstrations scolaires): discours de M. J.-B. Morissette	150	Comité catholique	100, 174, 402, 582
Discours de M. C.-J. Magnan	151, 154	Commission administrative du Fonds de pension	174
Discours de l'hon. M. Delage	152	École technique (examen d'entrée)	174
Discours de M. l'abbé A. Camirand	219	Avis aux institutrices (chèques non réclamés)	232
Visite du Surintendant à Nicolet	278	Rapport du Surintendant de l'Instruction publique (1915-16)	257, 326
Le "Cercle pédagogique Roy" <i>I. Beauchemin</i>	282	Rapport de l'Inspecteur général des Écoles catholiques	321
<i>A. Ladouceur</i>	283	Loi amendant la loi de l'Instruction publique	334
Le "Cercle Jacques-Cartier", <i>H. Lessard</i>	284, 634	Circulaires du Surintendant aux commissaires et aux syndics d'écoles	335, 579
Le "Cercle Morissette"	635	Lettre du Surintendant au personnel enseignant des écoles rurales	581
10e anniversaire de fondation du Conservatoire Lasalle	285	La nouvelle commission scolaire catholique de Montréal (loi de 1916)	404
Jardins scolaires (rapport du surintendant des), <i>Jean-Chs Maguan</i>	286	MÉTHODOLOGIE: —La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i>	39, 84, 142, 207, 290, 358, 415, 477, 521, 613
Le Surintendant à l'École normale de		Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, <i>J. Ahern</i>	42, 87, 146, 210, 293, 361, 419, 380, 531, 616

Examen en parler français	47
Histoire du Canada: Missions de la Nouvelle-France, <i>Châteaubriand</i>	485, 537
Analyse littéraire, <i>Abbé N. Degagné</i>	524
La rédaction à la petite école d'après "La Normalienne en Belles-Lettres"	525

	PAGES	PAGES
A day at the Sugar Camp	530	
ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—		
Instruction religieuse	53, 175, 232, 296, 365, 422, 490, 542	
Langue française:—Cours élémentaire	53, 176, 234, 298, 366, 424, 545	
Cours moyen 54, 176, 235, 299, 366, 424, 545		
Cours sup.	55, 177, 236, 300, 367, 427, 491, 547	
Enseignement spécial:—Agriculture	57, 180, 238, 302, 369, 454, 429, 550	
Antialcoolisme	180, 304, 369, 430, 454, 550	
Enseignement ménager	181, 303, 370, 429, 551	
Mathématiques: Arithmétique	57, 125, 182, 239, 305, 370, 430, 455, 551, 623	
Algèbre	60, 126, 184, 243, 309, 376, 433, 562, 559, 626	
Géométrie	61, 126, 185, 245, 311, 378, 435, 503, 629	
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—		
En faveur de l'enseignement de l'agriculture	62	
Le chant à l'école, <i>H. Nansot</i>	62, 126, 186, 247, 314, 380, 436, 504, 562, 621	
Musique et paroles	62, 127, 187, 248, 315, 381, 437, 505, 563, 621	
Feu Mgr Blanche	63	
Troisième année de guerre	64	
La classe en anglais	64	
Un Ile centenaire à la Pte-aux-Trembles	128	
XXXVIIIe année	128	
Le Pape a parlé	187	
Les illettrés dans la prov. de Québec	188	
Bibliographie	188, 247, 318, 441, 511	
Inauguration de l'académie Querbes à Outremont	191	
Bibliothèque pédagogique	191, 314	
Un catalogue intéressant	191	
Où faire relier <i>L'Enseignement Primaire</i> ?	128, 191, 304, 380, 568, 635	
La librairie Ducharme	191, 315, 380	
"Le Canadien errant"	192	
A la mémoire d'un vieil instituteur	192	
Vient de paraître: Leçon d'anglais, d'après la méthode naturelle	192	
"L'Idéal Catholique"	192	
Les Frères de la Croix de Jésus	192	
Le nouveau Gouverneur du Canada	249	
L'académie Querbes	249	
Jardins scolaires: avis	250, 316, 610	
Un cours d'histoire du Canada à l'Université Laval de Québec	250	
Au Manitoba	251	
Expositions scolaires agricoles	251	
Le Terroir, <i>G.-E. Marquis</i>	251	
Les martyrs canadiens	253	
Au siège de Québec, en 1775	254	
Une tortue géante	254	
Pages littéraires: <i>L'Enfant</i> , <i>V. Hugo</i>	255	
Les petits enfants, <i>P. Delaporte, s.j.</i>	255	
Portrait d'Élise Veillot, par son frère, Louis	256	
La loyauté et le courage des Canadiens français	256	
La commission scolaire catholique de Montréal	313	
Une requête des instituteurs catholiques de Montréal	313	
Statistiques de l'enseignement	314	
A la retraite (MM. J.-O. Cassegrain et P.-A. Roy)	315	
En garde contre les vues animées	316	
Nominations (MM. Tourillon et A.-M. Filteau)	316	
Avis important aux instituteurs et aux institutrices	316	
La guerre	317	
A propos d'analyse	317	
Aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires	319	
Pages littéraires: <i>La Patrie</i> , <i>Adjutor Rivard</i>	319	
Un bel almanach	320	
Deuxième exposition antialcoolique à Montréal	379	
Caisses d'économie scolaires	379	
Le cinéma à Québec	380	
La fuite du temps	380	
Page littéraire: <i>La prière du soir</i> , <i>A. Chosssegros, s.j.</i>	381	
Un cours de pédagogie à l'Université Laval, Montréal	383	
La ville de Sorel honore sir Lomer Gouin	383	
Littérature canadienne (pages oubliées):	384	
Aimons notre patrie, <i>P. Lemay</i>	384	
Le Canada, <i>O. Crémazie</i>	384	
Notre berceau, <i>T. Chapais</i>	384	
A propos de mauvais cinéma, <i>H. Serban</i>	435	
Vol. souvenir du IIIe centenaire de l'établissement de la Foi	436	
Disons la "province de Québec"	437	
La question bilingue: lettre des Evêques d'Ontario	436	
Opinion de l'honorable P. Landry	439	

PAGES	PAGES		
Académie de St-Sauveur	439	L'art et l'or, <i>A. Lebeau</i>	571
Sir Lomer Gouin à Sorel	439	275 ^e anniv. de la fondation de Montréal	571
Cours de pédagogie à la Cong. de Notre-Dame	440	Histoire du Canada par C.-S. Viator	612
Carnet du chercheur: Gibraltar	440	25 ^e anniversaire de vie religieuse	632
Aux prières	441	Avis aux abonnés	632
Nouvelles revues	441	Cours spéciaux pour la formation des maîtresses d'enseignement ménager	632
École "Marguerite Lemoyne"	443	Anniversaire du Cercle Jacques-Cartier, <i>H. Lessard</i>	634
Le nouveau programme scolaire manitobain	444	A la mémoire d'un instituteur distingué, <i>J.-A. Dupuis</i>	633
Le français dans la Saskatchewan	444	Le Cercle pédagogique Morissette	635
La foi et la nationalité canadienne-française	445	"De Québec à Valparaiso"	635
Littérature canadienne: Fleur-de-lis et Carillon-Sacré-Cœur, <i>Arth. Lacasse, pt</i>	445	Où faire relier "L'Enseignement Primaire"?	635
Dans une vieille grammaire	446	Feu M. H.-O. Doré	571
Un nouvel inspecteur d'écoles	447	Nouveaux inspecteurs d'écoles	571
"Au service de mon pays": discours et conférences de C.-J. Magnan	447	Mère Marie de l'Enfant-Jésus	571
Les écoles ménagères de la prov. de Québec, <i>abbé O. Martin</i>	505	Industrie et Éducation	572
École normale de Valleyfield: liste des diplômés (erratum)	508	Page littéraire: Le moulin (poésie)	574
Tolérances orthographiques, <i>abbé Blanchard</i>	508	La chemise d'un homme heureux	574
Feu M. de LaBruère et la presse	509	Littérature canadienne: Québec, <i>Lomer Gouin</i>	575
Une fête pédagogique à Valleyfield, <i>Tes-tis</i>	510	Enquête agricole, <i>G.-E. Marquis</i>	575
Pédagogic organization of Schools, by <i>John Ahern</i>	510	Épargnons le pain	576
Réceptions au Surintendant	510	La Fête des Arbres	576
Une religieuse chinoise au Canada	511	"Au service de mon pays"	576
En Europe	512	ILLUSTRATIONS:—Mère Marie du Sacré-Cœur	1
Feu Sœur Saint-Pierre	512	Une pêche émouvante	16
A l'école du vice	512	Chez le tailleur	33
Funérailles de feu M. de LaBruère	512	Plan de hangar	48
La Tempérance	563	Le monument de la Foi	65
Au couvent d'Hochelaga	563	Un jardin scolaire à St-George (Beauce)	80
Cours de pédagogie chez les SS. de la Congrégation de Notre-Dame	564	Il était temps!	95
Au Cercle Roy	564	En attendant le train	113
Nouvelle déclaration de guerre	564	Épreuves de dessin 115, 116, 117, 199, 392, 393	393
Retraite fermée au Couvent de Sillery	564	Le monument Hébert	129
L'inspection médicale des écoles	564	Deux têtes dans le même bonnet	143
Feu le Dr N.-E. Dionne	567	Mère Marie-Anne, fondatrice des SS. de Ste-Anne	144
Mlle Odélie Ferland	568	Curiosité satisfaite	160
Feu M. l'abbé Roy	568	F.-X. Debien (ancien instituteur)	176
Littérature franç.: Bossuet et Lacordaire	569	Le P. Girard	193
Association des institutrices de Montréal	569	La répétition	209
Ouvrage pédagogique	570	Heureux vieillards	225
Retraite fermée	570	Le vénérable Champagnat	257
L'heure est des plus graves	570	"L'Asile Champêtre"	272
		Une scène charmante	282
		Une besogne désagréable	309
		Vénérable J.-M. Robert de la Mennais	341

	PAGES		PAGES
L'ancienne Maison-Mère des FF. de l'Ins- truction chrétienne.....	337	Une bonne pipe.....	481
A la veillée.....	353	Un vilain rhume.....	497
L'aveugle.....	369	Mgr Dupanloup.....	513
Calixa Lavallée.....	385	La cabane à sucre.....	529
La ville de Laon (où naquit le P. Mar- quette).....	433	Je vous salue, Marie.....	545
Une classe enfantine.....	401	Chez le marchand.....	561
Heureuse ménagère.....	417	Henri Nansot.....	577
Honorable P.-Boucher de LaBruère....	449	Le Patronage de Québec en 1885.....	592
Congrès de commissaires d'écoles à Montmagny.....	465	L'examen de catéchisme.....	609
		Ne me touchez pas!.....	624



92

105